



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil national
pour le développement
de la mobilité internationale
des étudiants

**Rapport annuel
2003-2004**

**Stratégies de développement de
la mobilité internationale des étudiants
et attractivité
de l'enseignement supérieur français**

SOMMAIRE

- Avant-Propos

- 1 - Les missions du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants
- 2 - Le programme de travail retenu en 2003-2004
- 3 - Présentation du rapport du Conseil pour 2003-2004

- Première Partie :

Attractivité internationale de l'enseignement supérieur français et mobilité des étudiants : Nouveaux défis, nouvelles stratégies

I – Une nouvelle donne

- 11 – La nouvelle dynamique de la mobilité internationale des étudiants en France
- 12 – Une situation internationale particulièrement fluide qui fait émerger de nouveaux défis
 - L'élargissement et la diversification des enjeux associés à la mobilité universitaire internationale
 - Le rôle de la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs dans l'économie de l'intelligence et la société du savoir
 - Le déplacement des champs de confrontation entre les grands systèmes nationaux d'enseignement supérieur
 - Les nouveaux champs de l'émulation et de la confrontation internationales entre systèmes universitaires
 - La compétition entre organismes et équipes sur la conduite des programmes de recherche dans les domaines de pointe
 - La compétition entre systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs chercheurs et enseignants chercheurs
 - La compétition entre systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs étudiants

- La compétition entre systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour assurer à leurs diplômés le meilleur accès possible au marché du travail qualifié

II – De nouveaux impératifs qui imposent un réexamen des stratégies d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français

20 - La nécessité d'une clarification des orientations assignées aux stratégies d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français

- La nouveauté de la démarche stratégique dans le champ de la mobilité universitaire internationale
- La primauté d'une stratégie d'offre à fortes ambitions qualitatives
- La nécessité d'une mobilisation plus volontariste et plus ciblée des moyens d'action, des ressources et des incitations
- Les nouveaux impératifs de référence
 - Qualité
 - Cohérence
 - Transparence

21 – L'impératif de qualité : Passer d'une action marquée par des objectifs quantitatifs à des stratégies qualitatives ambitieuses

- La qualité de l'offre de formation
- La qualité de l'environnement de travail et de vie proposé aux étudiants étrangers
- La qualité des projets de formation poursuivis par les étudiants en mobilité

22 – L'impératif de cohérence : Améliorer la coordination entre les acteurs intervenant sur la chaîne de la mobilité internationale

23 – L'impératif de transparence : Mettre en place les procédures, les outils de pilotage, d'évaluation et d'étalonnage adéquats

- **Deuxième Partie :**
Plans d'action thématiques
« Diagnostic et Propositions »

- 1 - Améliorer le système d'information relatif à la mobilité internationale des étudiants
- 2 - Adapter l'offre française de formation supérieure aux nouvelles exigences induites par la mobilité internationale des étudiants
- 3 - Améliorer les structures pédagogiques et administratives d'appui à la mobilité internationale des étudiants au niveau des établissements ou des groupements d'établissements
- 4 - Adapter et améliorer les dispositifs administratifs régissant la mobilité internationale des étudiants
- 5 - Adapter la gestion des bourses et des autres instruments d'incitation favorisant la mobilité internationale des étudiants
- 6 - Elargir et améliorer les réponses à la demande de logement des étudiants en mobilité internationale
- 7 - Amplifier les interventions des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale des étudiants

AVANT-PROPOS

Le présent rapport expose le résultat des travaux conduits par le conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants au cours de sa première année d'activité.

1 - Les missions du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants

Créé auprès du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche par les arrêtés interministériels du 9 octobre 2003 et du 20 octobre 2003, le conseil national a pour missions :

- d'analyser les évolutions des pratiques françaises en matière de mobilité entrante et sortante des étudiants,
- de formuler un diagnostic relatif aux difficultés rencontrées et aux réussites enregistrées,
- d'identifier les forces et les faiblesses du positionnement international de l'enseignement supérieur français,
- de formuler des propositions d'amélioration destinées à inspirer des mesures concrètes dont la mise en oeuvre est proposée aux ministères compétents, aux établissements d'enseignement supérieur et aux autres acteurs intéressés par la question de la mobilité universitaire.

Conçu comme un lieu d'échange, de partage des expériences et des expertises, d'élaboration d'avis et de propositions, le conseil national regroupe:

- des représentants des directions compétentes du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès desquels le conseil est installé,
- des élus nationaux et territoriaux,
- des représentants des établissements d'enseignement supérieur,
- des responsables des trois organisations qui interviennent activement dans la gestion des mouvements de mobilité (EduFrance, Egide, le Cnous),

- des experts sollicités à raison de leurs compétences personnelles de leurs expériences.

2 - Le programme de travail retenu en 2003-2004

La méthode de travail mise en oeuvre a consisté au cours de cette première année à orienter les débats sur une série de thèmes qui ont paru traduire les principaux enjeux concrets et les préoccupations des acteurs concernés par la mise en oeuvre des programmes de mobilité.

De façon plus précise, les travaux ont été organisés sur la base des orientations énoncées par le Premier Ministre dans sa déclaration devant le séminaire gouvernemental de La Baule du 27 juin 2003. Cette déclaration soulignait l'importance de la mobilité internationale des étudiants pour l'attractivité de la France et celle de son système d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier et confiait au Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants une mission d'analyse et de proposition relative à cette problématique.

Dans le cadre de cette orientation, les six thèmes suivants ont été retenus au cours de l'année 2003-2004 :

- le système d'information et de pilotage relatif à la mobilité internationale des étudiants,
- les transformations à introduire dans l'offre française d'enseignement supérieur dans une perspective d'augmentation de l'attractivité de nos établissements,
- les structures d'appui mises en place au niveau des établissements ou à l'échelle de plusieurs établissements pour soutenir les programmes de mobilité internationale,
- les aménagements à apporter aux procédures administratives régissant l'entrée, le séjour et les conditions activité des étudiants en mobilité,
- l'engagement des collectivités territoriales en faveur des programmes de mobilité,
- la question du logement des étudiants étrangers accueillis en France.

À propos de chacun de ces thèmes le Conseil a engagé un débat sur la base de dossiers documentaires et d'exposés présentés soit par ses membres, soit par des personnalités invitées. Afin de parvenir, dans toute la mesure du possible, à des recommandations opératoires, il a systématiquement orienté ses débats vers la formulation de diagnostics très précis et de propositions de mesures directement applicables.

3 - Présentation du rapport du Conseil pour l'année 2003-2004

Le présent document a été élaboré dans le droit fil des orientations retenues durant les travaux du Conseil. C'est pourquoi il comporte, pour l'essentiel, sept dossiers thématiques de diagnostics et de propositions. Ces dossiers présentent, de façon concise et précise, les observations et les recommandations qui se dégagent des débats conduits au sujet des thèmes traités durant cette première année d'activité.

Dans sa forme actuelle, la rédaction de ces dossiers a été établie par le président du conseil et sous sa responsabilité, sur la base des comptes-rendus et des relevés de conclusions approuvés par le conseil après chacune de ses séances.

Malgré le soin apporté à la restitution des débats et des conclusions du conseil, la présente rédaction devra encore être soumise à son approbation expresse lors d'une séance plénière qui se tiendra au début du mois d'octobre 2004. C'est seulement alors que la présentation des résultats des travaux du conseil débouchera sur ce qui pourra être considéré comme une rédaction de référence.

La rédaction de ce document ainsi que la préparation et la mise en forme des dossiers préparatoires ont bénéficié d'une importante contribution de Madame Simonne Dumont, chargée de la préparation, de l'organisation et du suivi des travaux du conseil par l'agence EduFrance qui, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 octobre 2003, assure le secrétariat du conseil.

Les dossiers thématiques sont précédés par un rapport introductif. Ce document dégage les grandes tendances d'évolution qui ont marqué les faits observables et les problématiques relatives à la mobilité internationale des étudiants au cours des deux dernières années. Établi par le président du conseil et sous sa responsabilité propre, ce document doit être considéré comme une contribution qui n'engage, en aucune façon, la responsabilité des membres du conseil ni à titre individuel ni à titre collectif.

C'est seulement après approbation de la version finale des conclusions présentées dans ce document que le rapport du conseil pour 2003-2004 fera l'objet d'une diffusion ouverte. La présente version n'a donc qu'un caractère provisoire et ne fera l'objet que d'une diffusion restreinte, limitée au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au ministre des affaires étrangères et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux membres du conseil national.

Première Partie :

**Attractivité internationale de
l'enseignement supérieur français
et mobilité des étudiants :
Nouveaux défis, nouvelles stratégies**

Les transformations qui affectent la mobilité internationale des étudiants illustrent, de façon éloquente, l'ampleur et la rapidité des transformations suscitées par l'ouverture internationale des établissements français d'enseignement supérieur. Elles permettent aussi de souligner la nécessité d'une adaptation offensive de nos stratégies et l'efficacité de nos efforts lorsqu'ils sont engagés avec détermination, sur la base d'un diagnostic lucide de nos forces et de nos faiblesses.

Ces transformations des conditions de la mobilité universitaire ont connu une ampleur telle qu'il n'est pas exagéré de parler, à leur propos, d'une véritable mutation. Elles affectent à la fois l'échelle des mouvements observés, leurs conditions et leurs implications pour les individus comme pour les institutions. Il est donc permis de parler de l'émergence d'une **nouvelle donne** qui marque à la fois une profonde transformation des problématiques et un déplacement des principaux problèmes à résoudre par les autorités gouvernementales, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur comme par les organisations administratives et techniques qui interviennent dans la gestion de la mobilité (Première partie)

Sur la base de ces observations, la nécessité d'une réorientation des stratégies de promotion de la mobilité internationale des étudiants pourra être établie avec la force de l'évidence. Les réorientations stratégiques qu'impose cette nouvelle donne donneront enfin lieu à une série de propositions qui portent à la fois sur les champs d'intervention à privilégier et sur les modes de coordination et de régulation à mettre en place ou à renforcer (Deuxième partie)

I – UNE NOUVELLE DONNE

11 – La nouvelle dynamique de la mobilité internationale des étudiants en France

L'évolution des effectifs étudiants engagés dans des opérations de mobilité internationale fait clairement ressortir l'efficacité des efforts déployés par les responsables académiques et par les ministères de tutelle. Cependant, elle illustre aussi la nécessité d'une profonde actualisation de nos politiques en faveur de la mobilité.

- L'évolution des conditions de « la mobilité entrante » et ses implications

S'agissant de la mobilité entrante, on observe que l'effectif des étudiants étrangers inscrits dans les établissements français d'enseignement supérieur a d'abord subi un repli marqué au cours des années 1990 ; il connaît depuis plusieurs années une croissance importante et continue. Revenant de 161.148 inscrits en 1990-91 à 149.295 en 1998-99, il remonte de façon régulière pour atteindre 221.567 inscrits en 2002-2003 et peut être estimé à plus de 240.000 en 2003-2004.

Il est indiscutable que cette évolution des effectifs globaux traduit la rapidité avec laquelle le repli d'abord observé a été perçu et pris en compte pour la mise en œuvre de politiques offensives d'attraction des étudiants étrangers. La mobilisation a concerné aussi bien les établissements d'enseignement supérieur que les ministères concernés ou que les collectivités territoriales.

Mais s'il était important et urgent d'enrayer la tendance à la contraction des effectifs en renforçant l'attractivité de l'enseignement supérieur français, il est également manifeste qu'une nouvelle étape s'ouvre désormais. S'il fallait d'abord relever des défis quantitatifs, ce sont à présent des défis qualitatifs qui se présentent à nous.

- L'évolution des conditions de « la mobilité sortante » et ses implications

S'agissant de la mobilité sortante qui traduit les efforts des étudiants français pour réaliser une période de mobilité à l'étranger, on observe également une profonde transformation de l'échelle et des implications de cette forme de mobilité.

Le suivi statistique de la mobilité sortante ne peut prétendre à la même précision que celle à laquelle parvient le suivi de la mobilité entrante. D'une part, cette forme de mobilité est parfois organisée par les établissements français d'enseignement supérieur qui concluent des accords d'échange d'étudiants avec leurs partenaires à l'étranger ; mais elle reste aussi souvent engagée à l'initiative individuelle des étudiants concernés et ne peut donner lieu à une saisie directe par les procédures d'inscription ou de centralisations statistiques existantes. Par ailleurs, la mobilité sortante se traduit par la dispersion des étudiants français concernés dans des centaines d'établissements étrangers répartis dans plusieurs dizaines de pays de d'accueil ; il est donc difficile de tendre à une réelle exhaustivité dans la couverture statistique des mouvements concernés, même si certains dispositifs multilatéraux tels que le programme Erasmus ou bilatéraux permettent une saisie très précise des effectifs en mouvement dans le cadre des programmes institutionnalisés.

Malgré d'inévitables imprécisions statistiques, certaines transformations traduisent des tendances suffisamment marquées pour pouvoir donner lieu à un diagnostic assuré.

- L'accroissement de l'effectif des étudiants français poursuivant des études à l'étranger constitue une réalité indiscutable.
 - o Les données relatives au programme Erasmus permettent de saisir une large part de la mobilité sortante orientée vers les autres pays européens. Elles mettent en évidence une progression des effectifs concernés qui, en 2002-2003, se hissent au niveau de 18.833 étudiants français répartis dans les 29 pays participants. La progression réalisée au cours des dernières années s'effectue à un rythme soutenu puisque le même programme n'avait concerné que 12.505 étudiants français en 1996-1997, ce qui traduit une progression de 50% sur 7 ans.
 - o Les données fournies par l'OCDE permettent de dénombrer plus de 52.000 étudiants français inscrits dans les pays membres de l'OCDE avec pour principales destinations le Royaume-Uni (24%), l'Allemagne (12%) et les Etats-Unis (12%). L'effectif concerné se situe également en croissance de plus de 50% sur les sept dernières années.
- Les effectifs d'étudiants français poursuivant des études à l'étranger sont nettement plus restreints que ceux des étudiants étrangers accueillis en France, puisque les deux populations se situent dans un rapport de 1 à 4 environ. Même si cette indication quantitative globale peut être considérée comme un indice de l'attractivité, elle ne saurait être interprétée sans référence à quelques observations qualitatives importantes :
 - La répartition géographique des effectifs marque des différences particulièrement fortes.
 - o *Les étudiants en mobilité entrante* proviennent principalement de pays en développement ou de pays émergents. Malgré la très forte croissance globale enregistrée au cours des dernières années, les étudiants provenant des pays de l'Union Européenne ne représentaient que 14,3% et les ressortissants d'Amérique du Nord 3.2 % des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises en 2003-2004. Pour leur part, les étudiants africains représentaient 51.2% de l'effectif total.
 - o Quant aux *étudiants français en mobilité sortante*, ils s'orientent principalement vers des pays développés, parmi lesquels trois pays (le Royaume Uni, les Etats-Unis et l'Allemagne) absorbent près de la moitié des effectifs.

- Les conditions d'organisation de la mobilité traduisent également une asymétrie marquée.
 - *Les étudiants en mobilité entrante* organisent principalement leur mobilité dans le cadre de démarches individuelles plus difficiles à prévoir, à préparer et à gérer tant dans leurs dimensions pédagogiques que dans leurs aspects administratifs ou logistiques.
 - *Les étudiants français en mobilité sortante* s'inscrivent plus fréquemment dans le cadre de dispositifs institutionnalisés établis sur la base de conventions de coopération et d'échange conclues entre établissements d'enseignement supérieur ou sur la base de programmes bilatéraux ou multilatéraux mis en place par les gouvernements ou par d'autres autorités. Cependant, une part importante de l'effectif concerné organise sa mobilité sur la base d'une initiative individuelle et en s'appuyant sur des ressources essentiellement familiales.

- **La transformation et la diversification des stratégies de mobilité**

Au-delà des évolutions quantitatives observées, c'est un changement qualitatif majeur qui est intervenu au cours des dernières années. On peut ainsi parler de **l'enracinement d'une véritable culture de la mobilité internationale** que les comportements des acteurs concernés traduisent de façon manifeste.

Pour les étudiants, les périodes de mobilité tendent à être de plus en plus largement perçues comme un élément indispensable à la valorisation du cursus. C'est pourquoi leurs projets de formation et d'insertion professionnelle incluent des séjours d'étude à l'étranger comme des moments privilégiés de perfectionnement linguistique, d'acquisition d'une autonomie personnelle accrue, d'immersion dans un contexte culturel différent et de préparation à des carrières qui imposent désormais l'adaptation à des équipes internationales. L'affirmation de ces stratégies de valorisation du curriculum expose les responsables de l'enseignement supérieur à la montée d'une demande croissante de mobilité sortante qui, dans un nombre croissant de filières, n'apparaît plus comme une dimension adjacente qui serait introduite de surcroît, mais comme un axe structurant de la formation.

Pour les établissements d'enseignement supérieur, l'impératif de l'ouverture internationale résulte à la fois de la montée de la pression étudiante et de la compréhension de la nécessité de cette ouverture pour le positionnement et la réputation de leur offre de recherche et de formation. La prise en compte des exigences de la mobilité dans la conception et l'organisation des cursus, la mise en place de structures d'information et d'accompagnement pédagogique des étudiants étrangers accueillis, l'attention aux difficultés matérielles ou administratives que ces derniers ont à résoudre, l'engagement dans des montages et des accords inter-institutionnels sont quelques unes des manifestations de nouvelles stratégies volontaristes de promotion de la mobilité qui tendent à se généraliser parmi les établissements.

Quant aux autorités de tutelle des différentes composantes de l'enseignement supérieur, elles étendent les dispositifs d'incitation à l'ouverture internationale et à la promotion de la mobilité, au niveau national comme au niveau territorial.

12 – Une situation internationale particulièrement fluide qui fait émerger de nouveaux défis

Si l'évolution récente traduit de réelles avancées en matière de promotion de la mobilité internationale et de renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'environnement international et le comportement des principaux acteurs connaissent une extrême variabilité. L'extrême fluidité de la situation et l'instabilité des problématiques pertinentes interdisent de considérer les positions acquises et les progrès réalisés comme des conquêtes durables. C'est donc la capacité d'adaptation et la réactivité des responsables du système éducatif et de ses tutelles qui se trouvent mises à l'épreuve.

Au moment même où on peut saluer la mobilisation intervenue dans la période précédente et les résultats auxquels elle a permis de parvenir, il faut aussi souligner que les problématiques majeures se transforment, déplaçant les questions à résoudre et le champ des confrontations à prévoir entre les grands systèmes universitaires internationaux.

Cette extrême fluidité affecte l'ouverture internationale des universités autant que la donne économique et géostratégique internationale. Elle se traduit, dans ces différents domaines,

- par l'apparition de nouveaux acteurs capables de porter des défis redoutables aux pays développés en soumettant leur système économique comme leur système universitaire à une concurrence de plus en plus rude,

- par un déplacement du champ de la compétition internationale vers des activités à fort contenu scientifique et technique et à haute valeur ajoutée sur lesquelles les pays développés en général – et la France en particulier – semblaient disposer d'une avance et de marges de compétitivité durablement assurées.

- L'élargissement et la diversification des enjeux associés à la mobilité universitaire internationale

L'émergence d'une économie de l'intelligence et l'avènement annoncé d'une société du savoir transforment les enjeux associés aux échanges universitaires internationaux et notamment à la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs

Les enjeux traditionnels attachés aux échanges universitaires internationaux n'ont certes pas disparu ni même perdu de leur importance. C'est le cas pour des préoccupations particulièrement présentes dans les stratégies des responsables du système universitaire français et notamment

- le rayonnement culturel et linguistique du pays,
- la vitalité de la coopération universitaire avec les pays moins développés qui continuent à faire appel à la France pour la formation de leurs futurs cadres et de leurs futurs enseignants chercheurs
- l'accompagnement de la politique nationale d'influence dans certaines zones géographiques jugées prioritaires.

Mais des enjeux nouveaux, de portée plus générale encore, conduisent à mesurer l'importance des missions internationales assignées au système français d'enseignement supérieur et de recherche. Elles mettent en jeu

- l'attractivité du territoire national et de ses espaces régionaux,
- la compétitivité de l'économie,
- la vitalité des entreprises,
- la pérennité et la qualité des emplois offerts par l'économie nationale aujourd'hui et de ceux qui pourront être offerts demain à la population active en général et aux jeunes en particulier,
- le maintien de solidarités fortes entre les différentes composantes de sa population et pour la consolidation de son système de protection sociale.

L'affirmation de ces nouveaux enjeux est liée à des transformations profondes affectant la relation entre le système d'enseignement et de recherche et le système de production et d'échange.

- On observe en premier lieu une influence croissante du potentiel de recherche et de l'injection des résultats de la recherche dans le développement des nouveaux produits ou des nouveaux procédés
- Dès lors, l'investissement dans la recherche et la liaison avec le système de recherche et de formation supérieure détermine la vitalité des différents secteurs productifs car
 - o ils conditionnent la maîtrise des métiers et des marchés à forte valeur ajoutée
 - o ils conditionnent les possibilités de développement d'emplois de qualité, aujourd'hui et à terme.

Cet impératif est manifeste dans les activités dont l'offre même est liée à l'innovation, à l'introduction de nouveaux produits et à l'amélioration des produits existants (l'aéronautique, la pharmacie, les télécommunications...). Mais il affecte également des secteurs apparemment plus traditionnels mais dont l'activité est bouleversée par l'introduction de nouveaux équipements, de nouveaux composants ou de nouveaux services à fort contenu en innovation. C'est ainsi que les activités de services telles que la banque ou la distribution, moins dépendants à première vue de la recherche et de l'innovation voient leurs conditions d'activité transformées en profondeur par l'introduction des technologies nouvelles.

- En outre, la compétence et la fécondité des chercheurs influent non seulement sur le renforcement du prestige international de l'université et de la recherche française mais également sur l'élargissement de notre potentiel de développement économique et social. La nécessité de soutenir l'effort de recherche et d'injecter ses résultats dans l'économie grâce à un courant continu d'innovations ne concerne pas seulement les entreprises du secteur concurrentiel. Au travers du surcroît de richesse créée par ces dernières, elle renforce aussi l'aptitude de la société française à dégager les ressources nécessaires pour maintenir et développer les solidarités sociales, les équilibres territoriaux et un système avancé de protection sociale.
- Enfin, la qualification des cadres et des collaborateurs des entreprises exerce une influence croissante sur le renforcement de leur compétitivité et sur l'élargissement de leur potentiel de développement et de création d'emplois. Ainsi, la vitalité du système français d'enseignement supérieur et de recherche et la qualité de ses relations avec le système productif influencent directement le niveau de compétitivité des entreprises. Elles assurent donc à ces dernières la possibilité de trouver sur le marché du travail les collaborateurs et les cadres dont la qualification permettra de soutenir leurs propres efforts d'innovation et d'adaptation.

- Le déplacement des champs de confrontation entre les grands systèmes nationaux d'enseignement supérieur

Les transformations qui affectent à la fois la donne socio-économique et les échanges universitaires internationaux débouchent finalement sur un véritable déplacement des champs de confrontation entre les grands systèmes universitaires internationaux. L'émulation entre ces derniers s'opère désormais sur quatre fronts principaux.

1- *La compétition entre organismes et équipes de recherche sur la conduite des programmes de recherche dans les domaines de pointe* se poursuit. C'est l'aspect le plus traditionnel de l'émulation internationale entre les chercheurs. Mais même dans ce domaine, la donne change profondément avec

- l'intensification et l'accélération des échanges entre chercheurs qui assurent une unification de l'espace mondial de la recherche de pointe ;
- le rôle croissant de réseaux de coopération scientifique internationale qui, pour une équipe, confère une importance décisive à l'appartenance aux meilleurs réseaux ;
- le rôle croissant des modes d'évaluation internationale, soit dans leurs formes traditionnelles (l'indexation des citations, l'évaluation de la performance en termes de dépôts de brevets...), soit dans des formes nouvelles (appels d'offres internationaux et évaluation des candidatures et des résultats par des experts ou des jurys internationaux).

2- *La compétition entre systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs chercheurs et enseignants chercheurs* constitue un nouvel axe de confrontation qui devrait connaître une influence croissante.

- Cet aspect nouveau de la confrontation entre systèmes universitaires traduit l'apparition d'un véritable marché international de l'emploi scientifique. Il expose la France à des défis d'autant plus redoutables que la structure démographique des personnels scientifiques actuellement en fonction laisse prévoir l'échéance prochaine d'un vaste renouvellement, sur une période relativement brève. La conjonction entre cette échéance et les besoins croissants en encadrement scientifique des universités de la plupart des pays développés et de certains pays émergents impliquera un risque de surenchère entre établissements pour drainer les meilleurs chercheurs juniors, mais aussi seniors.
- Ce défi s'adresse d'abord aux responsables des universités et des organismes de recherche qui sont et seront de plus en plus exposés au risque d'un exode des cerveaux. Le modèle traditionnel de reproduction de l'encadrement scientifique reposait sur des mouvements quasi-spontanés qui, par la poursuite

d'études doctorales dans la continuité du cursus de deuxième cycle, conduisait une part importante des meilleurs étudiants vers les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche et assurait même une forte émulation entre candidats lors des concours de recrutement. Mais dans ce domaine également la donne change profondément avec la désaffection observée pour les études scientifiques, l'attrait des carrières proposées par l'économie et, de plus en plus largement, par les conditions de recrutement et de travail proposées à des chercheurs juniors par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de certains pays étrangers.

- Dans un pays tel que le nôtre, dans lequel le statut des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les statuts des personnels scientifiques s'inscrivent dans un cadre public, le défi s'adresse également au gouvernement et aux responsables publics.

3- *La compétition entre systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs étudiants* constitue également une réalité nouvelle ou, à tout le moins, récente.

- Cette nouvelle pression concurrentielle s'applique à l'enseignement supérieur français au moment même où il subit une brutale transformation des données démographiques qui gouvernent le recrutement de ses étudiants.
- En effet, depuis la Libération, le système français d'enseignement supérieur et de recherche a connu une prodigieuse expansion de ses effectifs étudiants. Rentrée après rentrée, la question qui se posait aux responsables universitaires et à leur tutelle portait sur la mise en place ou l'adaptation des capacités d'accueil susceptibles de répondre, dans les meilleures conditions possibles, à un afflux croissant de candidats aux études supérieures.
- Au cours des dernières années, l'inversion de ce mouvement ou, à tout le moins, la stabilisation des effectifs introduisent une donne nouvelle. Désormais, les effectifs ne connaissent plus une croissance spontanée ; certains établissements sont même confrontés, sur quelques sites, à une sévère diminution du nombre des inscrits en début d'études. Il faut donc s'attendre à une émulation croissante entre établissements pour attirer des effectifs suffisants et notamment les meilleurs étudiants au début ou au cours de leur cursus. Or cette émulation ne s'exerce pas seulement au plan national. Elle commence également à s'exercer au plan international, à mesure que les meilleurs étudiants adoptent des stratégies de mobilité en cours de cursus pour chercher à acquérir leur diplôme terminal dans l'établissement français ou étranger jugé le plus prestigieux et le plus valorisant pour leurs projets professionnels.

4- *La compétition entre les universités et entre les grandes écoles pour assurer à leurs diplômés le meilleur accès possible au marché du travail hautement qualifié* ne constitue pas par elle-même une donnée nouvelle. Sous diverses formes, les établissements d'enseignement supérieur ont ainsi cherché à favoriser l'insertion

professionnelle de leurs étudiants en leur offrant des perspectives de carrière les plus valorisantes soit dans le champ de la recherche, soit dans les entreprises et les autres organisations publiques ou privées.

Désormais, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne peuvent se désintéresser des possibilités d'accès que leurs diplômés trouveront sur le marché de l'emploi qualifié. Bien sûr, l'importance de la professionnalisation est de plus en plus clairement perçue par les responsables académiques qui, de plus en plus nombreux, intègrent l'importance des débouchés offerts à leurs étudiants aussi bien dans la conception de leurs programmes de formation que dans la gestion des enseignements et des stages qui les accompagnent. Il est même probable que la montée d'une culture de la professionnalisation constitue une des évolutions majeures introduites dans l'enseignement supérieur français au cours du dernier quart de siècle. Mais cette question des débouchés a, pour l'instant, été surtout abordée par référence au marché local et, au mieux, national du travail.

Or d'importants débouchés peuvent être offerts par des entreprises étrangères opérant en France ou à l'étranger ; il ne faut donc pas sous-estimer les perspectives de recrutement ainsi ouvertes à des diplômés français dès lors que la qualité de la formation qui leur a été délivrée peut être clairement établie en comparaison avec les cursus homologues proposés à l'étranger. L'exemple de spécialités telles que l'ingénierie ou de la finance montre que les diplômés français peuvent être activement recherchés par des entreprises étrangères dès qu'une image d'excellence a été conquise par les établissements français qui assurent des formations largement reconnues à l'étranger.

Enfin, de nombreuses entreprises françaises ont non seulement la possibilité de recourir au recrutement de collaborateurs français mais également la latitude de faire appel à des titulaires de diplômes étrangers ; les nouvelles politiques de recrutement orientées vers la diversification des origines des collaborateurs et des cadres à haut potentiel exposent donc les établissements français à des formes de compétition qui étaient encore largement inédites il y a seulement dix ans.

II – DE NOUVEAUX IMPERATIFS QUI OUVERT SUR UN REEXAMEN DES STRATEGIES D'OUVERTURE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

20 – La nécessité d'une clarification de l'orientation assignée aux stratégies d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français

- 1- La nécessité d'une stratégie en matière d'ouverture internationale et de promotion de la mobilité est en elle-même une nouveauté

Dans le modèle traditionnel des échanges universitaires et des coopérations entre établissements, la référence à une stratégie d'établissement ou aux stratégies d'autres acteurs publics ou privés pouvait paraître sans objet. L'ouverture internationale s'effectuait de façon contingente, au gré d'initiatives individuelles, de contacts personnels et d'occasions fortuites.

La prise de conscience de la nécessité d'une stratégie de développement de la mobilité internationale des étudiants constitue un fait nouveau. Elle traduit à la fois la compréhension des enjeux majeurs de la mobilité et la nécessité de préciser des objectifs spécifiques et hiérarchisés. Compte tenu de l'ampleur des effectifs concernés, de leur impact sur la viabilité des programmes et de leurs implications budgétaires, les responsables universitaires comme les autorités publiques ne peuvent se contenter de réagir passivement aux fluctuations des candidatures spontanées qui s'adressent aux établissements.

2- Dans les révisions stratégiques qui s'imposent, la primauté d'une stratégie d'offre à fortes ambitions qualitatives semble s'imposer comme ligne directrice.

L'élément majeur qui se trouve à la base de la stratégie de développement de la mobilité concerne l'offre de formation supérieure. Or la qualité de cette dernière constitue sans doute l'atout le plus discriminant de toute stratégie de renforcement à l'international. Elle met plus précisément en cause

- l'orientation des programmes d'enseignement,
- la lisibilité de leur structure
- la lisibilité de la gamme de diplômes délivrés
- la pertinence et le niveau des programmes proposés par rapport aux évolutions scientifiques et technologiques de pointe.

3- Enfin, les révisions à introduire imposent également une mobilisation plus volontariste et plus ciblée des moyens d'action et des ressources disponibles. Elles suggèrent également le recours à des mécanismes d'incitation encourageant les efforts des établissements dans la perspective d'une ouverture internationale plus déterminée et plus soucieuse de qualité.

Au-delà, la réflexion stratégique devrait être engagée

- sur la possibilité de formuler des priorités volontaristes nationales ou locales qui pourraient être définies, dans certains domaines, à la politique d'accueil des étudiants étrangers ;
- et sur le mode de répartition des responsabilités dans la démarche d'analyse et dans la formulation de ces priorités.

Ainsi, la nouvelle donne des échanges universitaires internationaux semble imposer une révision qui requiert la mise en avant de nouvelles règles de référence. Ces nouvelles références peuvent être énoncées autour des impératifs

- de qualité
- de cohérence
- de transparence.

21 – L'impératif de qualité : **Passer d'une action marquée par des objectifs quantitatifs à des stratégies qualitatives ambitieuses**

L'effort pour la qualité porte à la fois sur

- la qualité des cursus que les établissements proposent,
- la qualité de l'environnement de travail et de vie assuré aux étudiants accueillis,
- la pertinence de leurs projets de formation qui devraient être accompagnés et soutenus à la mesure de leur ambition mais aussi de leur faisabilité.

- La qualité de l'offre de formation

La consolidation de la qualité des cursus constitue un impératif permanent pour les responsables de l'enseignement supérieur, quel que soit leur niveau d'intervention.

Cet impératif a été placé au centre du processus de transformation de l'ensemble des programmes français d'enseignement supérieur à l'occasion de l'introduction du dispositif LMD. Engagé dans la perspective d'une meilleure harmonisation européenne, ce processus a donné lieu à un réaménagement d'une large part de l'offre de formation et débouche sur une gamme de diplômes (Licence, Master, Doctorat) dont la hiérarchisation et les intitulés devraient être plus facilement lisibles pour les étudiants et les partenaires européens et étrangers. La clarification qui en résulte facilitera la reconnaissance, par les établissements ou les employeurs étrangers, des diplômes délivrés dans les établissements français. A ce titre, elle facilitera la mobilité des étudiants français à l'étranger, mais aussi la mobilité entrante des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français.

La mise en place du dispositif LMD (Licence, Master, Doctorat) n'a pas seulement consisté dans un réaménagement du format des programmes. Elle a donné lieu à un réexamen de l'ensemble de leurs contenus. Tout d'abord au niveau des établissements qui, pour la plupart, ont cherché à mettre cette échéance à profit pour refondre et pour actualiser, en profondeur, l'ensemble de leur offre d'enseignement ; parmi les impératifs pris en compte à ce stade du processus, la nécessité de proposer une offre mieux adoptée aux exigences de la

mobilité internationale a été largement mise en valeur. Par la suite, l'engagement d'une négociation contractuelle entre les établissements et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fourni l'occasion d'une évaluation des projets par des experts académiques externes et d'une validation par le ministère des évolutions positives proposées par les établissements.

Outre l'effort qualitatif engagé à l'occasion du processus LMD, il faut souligner que la nécessité d'une politique systématique de la qualité s'impose et s'imposera de façon de plus en plus prégnante aux établissements, par exemple lorsqu'il s'agira de soumettre leurs projets au ministère ou à la commission européenne, de négocier leur participation à des consortia européens de coopération scientifique, de monter des projets de masters européens en réseau ou de solliciter un label dans le cadre de procédures d'assurance qualité.

- La qualité de l'environnement de travail et de vie proposé aux étudiants étrangers

Outre la qualité des enseignements proposés, l'effort en faveur de la mobilité doit également s'appliquer à l'environnement de travail et de vie assuré aux jeunes accueillis. Dans cette perspective les améliorations apportées ces dernières années sont significatives. Mais il faut également mesurer avec précision ce qui reste à accomplir.

Les améliorations déjà apportées :

- La simplification des procédures administratives qui régissent l'entrée et le séjour des étudiants étrangers en France a porté de façon très marquée sur les formalités

- o de demande de visa,
- o de demande des titres de séjour
- o d'accès au marché du travail à temps partiel, durant la période de formation.

En outre, les modalités selon lesquelles ces démarches doivent être réalisées ont été aménagées dans la perspective d'une simplification. C'est le cas par exemple pour le dépôt des demandes de titres de séjour qui, sur de nombreux sites, font désormais l'objet de conventions conclues entre les autorités préfectorales et les autorités académiques et permettent le dépôt groupé des demandes ou l'installation de bureaux d'accueil ou de points de contact sur des sites aisément accessibles aux étudiants.

- L'amélioration des conditions de vie et de séjour des étudiants étrangers a également porté sur les conditions qui leur sont ménagées pour l'accès à un large ensemble d'oeuvres et de prestations sociales, dans des conditions identiques à celles offertes aux étudiants français.

- Enfin, l'application de droits d'inscription non différenciés pour les étudiants français et pour les étudiants étrangers constitue un très important avantage pour ces derniers. A cet égard, la situation qui prévaut en France se démarque des pratiques de différenciation tarifaire appliquées dans certains pays (distinction entre étudiants originaires de l'Etat et autres étudiants aux Etats-Unis par exemple). En revanche, elle se rapproche des pratiques observées dans divers pays de l'Union Européenne et notamment en Allemagne. Compte tenu du niveau des droits dans la plupart des filières universitaires, les étudiants étrangers qui y sont inscrits bénéficient d'une *véritable bourse implicite* correspondant à la part du coût de la formation qui se trouve couverte par des ressources publiques ; sur la base du coût annuel moyen de la scolarité dans les établissements français, on peut estimer à 8.000 € le montant individuel de cette bourse implicite et, sur l'ensemble de la population concernée, à près de 1.5 milliards d'euros l'effort budgétaire correspondant. En outre, l'accès à un ensemble de prestations et de services sociaux, ouverts aux étudiants étrangers comme à leurs condisciples français, représente un coût budgétaire qui peut être estimé à 4.000€ par bénéficiaire. En conséquence, l'effort financier consenti par la collectivité nationale en faveur des étudiants étrangers peut être évalué à 12.000 € par étudiant et, compte tenu de l'effectif total des étudiants en mobilité, à une enveloppe globale de 2.2 à 2.5 milliards d'euros. Le montant de ces bourses implicites correspond au soutien financier apporté à la scolarité et à l'environnement de vie et de travail des étudiants étrangers, sur ressources publiques, au niveau national ou territorial. Comparée au montant global alloué au financement des bourses du gouvernement français, cette enveloppe représente plus de 20 fois l'effort consenti en faveur de ces dernières. La mise en évidence et la valorisation de l'ensemble de l'effort collectif consenti en faveur de l'accueil des étudiants étrangers représentent donc des enjeux majeurs.

Les améliorations à introduire

Si les améliorations déjà introduites sont significatives et contribuent manifestement à l'amélioration de l'attractivité de notre enseignement supérieur, ce qui reste à faire relève manifestement de deux domaines prioritaires :

- Les principales améliorations à apporter aux conditions matérielles de vie des étudiants étrangers portent sur les possibilités de logement qui peuvent leur être proposées. Sur ce point, leur situation ne peut être traitée indépendamment d'une problématique d'ensemble d'amélioration du logement étudiant, pour les étudiants étrangers comme pour les étudiants français. Le rapport Anciaux remis au Premier Ministre au début de 2004 fournit sans doute le cadre le plus cohérent pour une intervention coordonnée et efficace des différents acteurs concernés. Dans la perspective qu'il définit, la mise en œuvre de véritables politiques de sites associant les services de l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités territoriales, les CROUS et les autres acteurs compétents peut déjà être engagée afin d'élargir les ressources en logement accessibles aux étudiants

en général et aux étudiants étrangers en particulier et de mieux utiliser le parc existant.

- Les autres améliorations qui s'imposent relèvent des dispositifs de soutien et d'accompagnement que les étudiants étrangers peuvent trouver en France. Au niveau des établissements, ces dispositifs tendent à faciliter leur adaptation pédagogique et psychologique aux conditions d'étude et de travail induites par le cursus qu'ils suivent. Au-delà de l'établissement qui les accueille, ils leur permettent de trouver des conditions d'accompagnement propres à faciliter leur insertion dans un cadre de sociabilité efficace et convivial. Sur ce plan, de multiples initiatives ont été engagées pour la mise en place de formules de tutorat ou de bureaux d'accueil, soit au niveau des établissements soit au niveau de pôles ou de services communs à plusieurs établissements ; cependant, beaucoup reste à faire pour diffuser les meilleures pratiques et les formules les plus efficaces.

- La qualité des projets de formation poursuivis par les étudiants en mobilité

- Quels que soient les efforts déployés pour améliorer le contenu des formations offertes et le cadre de vie proposé, la fécondité des programmes de mobilité ne peut être assurée que par la qualité du projet de formation que les étudiants accueillis construisent et mettent en œuvre. En effet, la mobilité ne constitue pas une fin par elle-même si elle n'est pas mise au service d'un projet de formation pertinent, qui justifie un effort d'accompagnement et de soutien assuré par les responsables académiques comme par les autorités publiques. Or, comme l'a souligné le ministre de l'éducation nationale dans son intervention devant la conférence des Ambassadeurs, les taux d'échec particulièrement élevés qui sont parfois observés pour les étudiants étrangers appellent une analyse attentive. Ils sont le symptôme d'une mobilité mal préparée, mal accompagnée ou mise en œuvre dans des conditions insuffisamment rigoureuses.

- C'est pourquoi l'effort de tous et les ressources publiques mobilisables devraient être plus directement orientées vers les projets de mobilité qui présentent de véritables chances de réussite. La valorisation de ces efforts et de ces ressources au mieux des intérêts des étudiants eux-mêmes, de leur pays d'origine et du rayonnement de notre enseignement supérieur suppose que l'inscription soit précédée d'une démarche méthodique et ouverte d'évaluation académique permettant d'apprécier la qualité du cursus déjà réalisé par les candidats à la mobilité et l'appréciation de leurs chances d'intégration réussie dans nos cursus. A ce stade du processus, ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui, dans l'exercice de leur autonomie pédagogique et scientifique, se trouvent en responsabilité. Leur esprit d'ouverture et leur rigueur académique ainsi que leur particulière vigilance à tout ce qui s'attache à leur réputation constituent les meilleurs atouts pour la mise en œuvre d'une politique d'accueil toujours plus soucieuse de qualité.

22 - L'impératif de cohérence : Améliorer la coordination entre les acteurs intervenant sur la chaîne de la mobilité internationale

Comme cela a déjà été souligné, la mobilisation très large suscitée par les efforts d'ouverture internationale et de promotion de mobilité se traduit par l'intervention de multiples acteurs qui interviennent, à des titres divers, sur la chaîne de l'accueil des étudiants étrangers ou sur l'organisation de la mobilité sortante. En la matière, ce n'est donc pas le vide des initiatives qui menace, mais le trop-plein d'interventions mal régulées. En d'autres termes, l'amélioration de la performance du système universitaire français en termes d'attractivité et d'extension de la mobilité exige un renforcement de la coordination entre tous les acteurs concernés.

Les questions de mobilité étudiante internationale requièrent l'intervention de six ensembles d'acteurs individuels ou institutionnels :

- Les étudiants en mobilité sont à la fois les bénéficiaires directs et, dans une large mesure, les initiateurs des échanges universitaires internationaux.
- L'action des établissements d'enseignement supérieur et de recherche occupe une place centrale et gagne en importance, à mesure que la mobilité étudiante se déplace du champ des initiatives individuelles à celui des dispositifs institutionnalisés.
- L'Etat national s'exerce au travers des administrations centrales et, notamment des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère des affaires étrangères.
- Les collectivités territoriales s'engagent de plus en plus activement dans le soutien des programmes de mobilité considérés comme des vecteurs efficaces des politiques de promotion, de valorisation et de développement économique et social des territoires.
- La Commission européenne et d'autres autorités publiques supranationales interviennent de façon de plus en plus active et structurante en faveur d'une intensification des réseaux d'échanges universitaires et éducatifs.
- Des organismes publics ou privés prennent en charge l'information et la promotion de l'offre internationale des différents systèmes éducatifs ainsi que la gestion des questions administratives, logistiques et immobilières suscitées par la mobilité étudiante.

Dans le cadre d'une stratégie de renforcement de la cohérence entre les interventions de ces acteurs, quatre axes d'action apparaissent nécessaires. Ils devraient conduire à :

- Soutenir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leurs efforts pour mettre en place, développer et renforcer leur projet international ;

- Coordonner l'action des pouvoirs publics au niveau territorial et national notamment sur les questions relatives aux conditions administratives de la mobilité, à la mobilisation des ressources et au logement ;
- Mieux coordonner l'action des différents ministères concernés et notamment à renforcer encore davantage la coordination entre les postes diplomatiques et les responsables du système universitaire français ;
- Mieux utiliser les instances et outils de coordination entre tous les acteurs qui interviennent sur la chaîne de la mobilité.

23 - L'impératif de transparence :

Mettre en place les procédures, les outils de pilotage, d'évaluation et d'étalonnage des stratégies de développement international

L'effort à engager en vue d'améliorer la transparence des dispositifs d'ouverture internationale et de développement de la mobilité intéresse directement tous les acteurs concernés.

Pour les établissements, cet impératif conduit à prévoir une clarification des objectifs, des projets et des réalisations obtenues dans le cadre de leur politique de développement international et de renforcement de la mobilité. Ce qui est en cause, c'est finalement le renforcement des outils mis à la disposition des responsables universitaires afin de les mettre en capacité d'élaborer un véritable projet international et de se doter de dispositifs d'information, d'évaluation et de pilotage qui permettront à l'ensemble de la communauté académique d'apprécier la performance de chaque établissement à l'international et son attractivité.

Pour l'Etat et les responsables territoriaux qui soutiennent l'action des établissements à l'international, il s'agit également d'identifier les projets qui émanent des établissements, de les valider lorsqu'un appui leur est demandé et d'en évaluer les retombées *a posteriori*. Il s'agit également de disposer d'un système agrégé d'information et d'évaluation permettant de suivre l'évolution de la performance à l'international et de l'attractivité globale du système. Il s'agit enfin d'identifier et de valoriser aussi précisément que possible les ressources de toute nature mobilisées en faveur des efforts d'ouverture internationale et d'en estimer l'efficacité.

Pour les étudiants enfin, l'équité exige qu'ils puissent disposer d'une information comparative objective et fiable sur le positionnement respectif de l'établissement auquel ils sont attachés et d'en apprécier l'attractivité, afin de construire leur projet de poursuite d'études et de spécialisation ou de perfectionnement.

Les dispositifs requis pour assurer une nécessaire transparence sur l'attractivité internationale des établissements et sur l'effectivité des programmes de mobilité internationale devraient comporter deux composantes dont les principaux éléments sont déjà présents dans l'organisation universitaire française mais dont l'agencement et la combinaison devraient être modifiées pour tenir compte de cette nouvelle fonction :

- *Le système d'information relatif à la mobilité internationale et à l'ouverture internationale* est déjà largement en place. En outre, il fait et devrait continuer de faire l'objet d'améliorations qui en accroissent la cohérence et en augmentent l'utilité (Voir le dossier thématique « Diagnostic et Propositions » N° 1 ci-après). Toutefois, un effort devrait être également réalisé pour inciter chaque établissement à se doter d'un système d'indicateurs permettant de mesurer ses réalisations et d'apprécier sa performance à l'international. Enfin, la référence à l'expérience des grands systèmes universitaires internationaux permettrait de disposer d'indicateurs de référence (« benchmarks) permettant aux responsables de tous niveaux de confronter, sur une base claire et objective, la situation de chaque université ou de chaque école à des entités de référence choisies en France ou dans le reste du monde.

- *Le contrat quadriennal d'établissement* constitue un remarquable outil qui incite chaque établissement à construire et à faire évoluer son projet global de développement et qui fournit également un cadre structuré pour un dialogue avec les tutelles. Le renforcement du volet international du contrat inciterait les établissements à consentir un effort particulier en matière de clarification et de hiérarchisation de leurs objectifs et de leurs projets en matière de développement international et de mobilité. En outre, le fléchage de ressources ciblées vers le soutien aux projets internationaux jugés prioritaires par l'établissement et validés par les tutelles permettrait de créer des mécanismes d'incitation efficaces. Enfin, l'association selon des modalités adéquates des différentes tutelles susceptibles d'être intéressées par le projet de l'établissement conférerait également au contrat un rôle privilégié dans la perspective d'une amélioration de la coordination entre les acteurs.

Deuxième Partie :

Plans d'action thématiques

« Diagnostic et Propositions »

Diagnostic et propositions

Premier thème

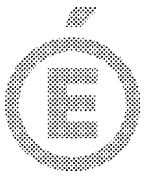
Améliorer le système d'information relatif à la mobilité internationale des étudiants

Secrétariat :
Agence EduFrance
173, boulevard
Saint-Germain
75007 – Paris

mel :
conseil.mobilite@edufrance.fr

1. Principaux éléments du diagnostic

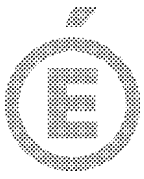
- Le système d'information et l'appareil statistique relatifs aux étudiants en mobilité entrante et sortante doivent permettre de disposer de données débouchant sur l'élaboration d'un tableau de bord qui regroupe une série d'indicateurs pertinents en vue d'assurer le pilotage des dispositifs d'appui à la mobilité dans un sens qui renforce l'attractivité de l'enseignement supérieur français.
- A cet effet, ils doivent tendre vers plus d'exhaustivité et de cohérence afin de fournir un support plus fiable
 - o pour la formulation d'un diagnostic relatif au positionnement international de l'enseignement supérieur français et à son attractivité ;
 - o pour la formulation de propositions d'action visant à l'amélioration de ce positionnement dans les mouvements internationaux des étudiants.
- Des travaux de qualité établis par plusieurs institutions et en particulier par la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères et la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche débouchent déjà sur de nombreux indicateurs relatifs à la mobilité. Toutefois, des questions d'information importantes soulevées par la mobilité internationale des étudiants ne trouvent toujours pas de réponse satisfaisante dans le système d'information existant, aussi bien pour les indications relatives à la *mobilité entrante* que pour celles qui concernent la *mobilité sortante*.



1.1. Les imprécisions majeures concernant la mobilité entrante

Les imprécisions majeures concernant la mobilité entrante, c'est-à-dire l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français, portent sur les points suivants :

- Le périmètre des établissements pris en compte intègre avec précision les étudiants étrangers inscrits dans les universités et les entités qui leur sont rattachées (notamment les IUT et les écoles internes). De même, le système d'information existant permet de saisir des données fiables relatives aux cursus post-baccalauréat des établissements secondaires, c'est à dire les sections de techniciens supérieurs et aux classes préparatoires. En revanche, la couverture reste incomplète ou disparate pour l'identification des étudiants étrangers qui poursuivent un cursus d'enseignement supérieur dans des établissements relevant d'autres statuts et notamment
 - des écoles de commerce et gestion,
 - de certaines écoles d'ingénieurs,
 - d'institutions préparant à des spécialités concourant à l'attractivité de l'offre française de formation dans des spécialités telles que les métiers d'art, la restauration, l'hôtellerie....
- Du fait de cette couverture incomplète, les statistiques relatives à l'accueil ne font pas toujours une distinction claire entre les étudiants en mobilité entrante et les étudiants de nationalité étrangère résidant en France et qui poursuivent des études supérieures dans notre pays.
- De même, les résultats obtenus après leur inscription par les étudiants étrangers accueillis en France ainsi que leur parcours académique et les débouchés de leur cursus sont mal connus.
- Les informations relatives aux conditions de vie et à la situation sanitaire et sociale des étudiants étrangers.
- Le suivi du devenir des étudiants étrangers accueillis en France est très insuffisant. Il est exceptionnel que soient réunies des indications relatives au retour des étudiants concernés dans le pays d'origine et à leur insertion professionnelle, ou à leur établissement en France, à une poursuite d'études ou à une insertion professionnelle dans un pays tiers. Ces lacunes peuvent être expliquées par la difficulté d'enquêtes méthodiques sur de telles questions. Pourtant, une évaluation de l'impact de l'enseignement supérieur français et de son efficacité exige des indications sur le devenir des étudiants étrangers qu'il accueille en général ; dans le cas des étudiants qui ont bénéficié d'une bourse ou d'autres formes de soutien qui constituent pour la France un véritable investissement en formation, une telle indication s'avère encore plus nécessaire.



- L'absence de rapprochement entre les statistiques relatives aux visas, aux titres de séjour et aux inscriptions universitaires ne permet pas de dégager des éléments de convergence ou, au contraire, de divergence qui signaleraient des incohérences dans les dispositifs d'accueil.

1.2. Les imprécisions majeures concernant la mobilité sortante

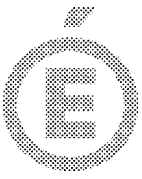
Les imprécisions majeures concernant la mobilité des étudiants français à l'étranger portent sur les points suivants :

- Sauf pour les programmes européens, les flux et les effectifs des étudiants en mobilité sortante sont mal connus car une part prépondérante de cette forme de mobilité relève d'initiatives personnelles des intéressés et non d'une démarche institutionnelle. En outre, la dispersion géographique et la disparité des institutions de destination rend difficile tout effort de centralisation de l'information.
- L'imprécision des données disponibles empêche de cerner, même avec une approximation acceptable, l'ampleur de l'exode des jeunes chercheurs, des doctorants et des autres étudiants français avancés vers les universités des pays les plus concurrentiels, et notamment vers les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Europe du Nord, certains pays de la zone Asie-Pacifique.

2. Recommandations et propositions de mesures

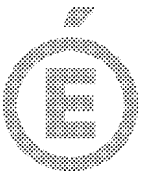
2.1. Le système d'information relatif à la mobilité entrante

- Etablir un recensement des sources et des informations disponibles sur la population et les mouvements des étudiants étrangers en France.
- Etablir pour l'ensemble des établissements proposant des formations post-baccalauréat, des indicateurs qui, à l'instar de ceux qui sont publiés sur les étudiants étrangers inscrits dans les universités, permettent le suivi
 - . des effectifs globaux et de leur évolution à moyen-long terme ;
 - . de la répartition des effectifs globaux selon l'origine des étudiants ;
 - . de la répartition des effectifs globaux selon le niveau d'études et la discipline ;
 - . de la répartition des effectifs globaux selon les régions d'accueil.
- Mettre à profit la distinction introduite depuis 2002 par la procédure de recueil et de traitement des données relatives aux inscriptions universitaires pour « améliorer la précision des informations relatives aux étudiants étrangers » en mobilité véritable. Quant aux résidents de nationalité étrangère qui poursuivent leurs études supérieures en



France, les analyses qui doivent leur être consacrées relèvent moins d'une problématique de la mobilité étudiante que d'une problématique relative au rôle de l'enseignement supérieur dans les processus d'intégration. C'est pourquoi il convient de veiller à une systématisation du recueil des données permettant de distinguer entre les étudiants en mobilité véritable et les étudiants étrangers résidents de longue date en s'appuyant sur les adaptations déjà apportées au dispositif de centralisation nationale des données relatives aux inscriptions et qui permettent désormais de différencier ces deux populations d'étudiants étrangers pour les différentes catégories d'établissements, quelle que soit leur administration de tutelle.

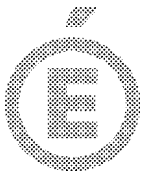
- Rapprocher, en termes globaux, les statistiques relatives aux visas, aux titres de séjour et aux inscriptions universitaires afin d'éclairer le fonctionnement des dispositifs d'accueil.
- Tirer parti de la mission de coordination et de centralisation confiée à la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'éducation nationale pour homogénéiser les enquêtes statistiques réalisées en incitant les établissements de tous statuts, quel que soit leur ministère de tutelle, à structurer les données relatives aux inscriptions des étudiants dans un cadre harmonisé. Outre la clarification des données relatives à l'effectif des étudiants étrangers en mobilité, cet effort d'harmonisation devrait permettre à la France de communiquer aux organisations internationales (notamment à l'UNESCO et à l'OCDE) des statistiques relatives au nombre d'étudiants étrangers assurant une meilleure couverture puisqu'elles correspondraient effectivement au nombre cumulé des étudiants étrangers inscrits dans tous les établissements d'enseignement supérieur.
- Conduire ou centraliser des études et des enquêtes, même ponctuelles, réalisées par certains organismes sur le déroulement du cursus des étudiants étrangers accueillis en France ; mettre en évidence les facteurs de succès et d'échec pour aider les responsables des établissements d'enseignement supérieur à identifier et à proposer des trajectoires de réussite aux étudiants en mobilité entrante.
- Conduire des enquêtes larges ou ciblées sur le devenir des étudiants internationaux accueillis en France, au terme de leur cursus universitaire. Etudier en particulier leur mobilité géographique ultérieure en distinguant, si possible,
 - o les cas de retour dans le pays d'origine,
 - o les cas de maintien en France,
 - o les cas de nouvelle mobilité vers un pays tiers.
- Conduire des enquêtes larges ou ciblées sur les conditions d'insertion professionnelle des étudiants internationaux accueillis en France, au terme de leur cursus.



- Conduire des études ciblées sur les populations d'étudiants étrangers accueillis sur certaines spécialités académiques ou professionnelles pour lesquelles un effort spécifique permettrait d'obtenir des améliorations à court moyen terme de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

2.2. Le système d'information relatif à la mobilité sortante

- Etablir un recensement des sources et des informations disponibles sur la population et les mouvements des étudiants français en mobilité sortante.
- Améliorer le recueil et le traitement d'informations relatives à la mobilité sortante des étudiants français vers les pays aux universités les plus compétitives. Organiser des procédures de centralisation lorsqu'elles sont possibles. A défaut, réaliser des enquêtes ou des études ciblées qui, sans prétention à une couverture exhaustive, permettent d'étalonner l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur vis-à-vis de leurs homologues les plus avancés.
- Recenser et centraliser les informations disponibles sur *la mobilité sortante en cours de cursus*
 - . dans le cadre des programmes européens de mobilité,
 - . dans le cadre des autres dispositifs institutionnels d'incitation à la mobilité, soit à l'occasion de séjours d'études, soit à l'occasion de stages,
 - . et, lorsque c'est possible, dans le cadre d'initiatives personnelles et familiales.
- Recenser et centraliser les informations disponibles sur *la mobilité sortante en fin de cursus*
 - . dans le cadre de parcours de recherche (études doctorales et post-docs) ;
 - . dans le cadre de parcours de professionnalisation en stage de fin d'études ou en premier emploi.
- Recenser et centraliser les informations disponibles sur *la mobilité sortante en cours ou en fin de cursus* vers des établissements étrangers hautement compétitifs, et notamment vers les universités des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Allemagne et des pays nordiques. A cette fin, évaluer les indications susceptibles d'être fournies par les organismes et établissements qui gèrent des conventions de coopération favorisant ce type de mobilité et par les consulats français à l'étranger.



- Le cas échéant, susciter des enquêtes monographiques sur la mobilité sortante des étudiants français vers certains établissements ou sites universitaires particulièrement attractifs.
- Sans prétention à l'exhaustivité, constituer des bases d'information quantitatives ou qualitatives, sur les cas d'établissement durable, à la suite d'un programme de mobilité, de jeunes chercheurs, de doctorants ou des étudiants avancés dans les pays reconnus pour leur attractivité.

Diagnostic et propositions

Deuxième thème

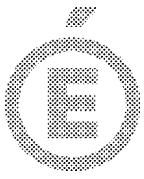
Adapter l'offre française de formation supérieure aux nouvelles exigences induites par la mobilité internationale des étudiants

Secrétariat :
Agence EduFrance
173, boulevard
Saint-Germain
75007 – Paris

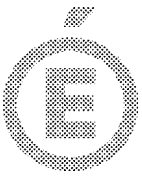
mel :
conseil.mobilite@edufrance.fr

1. Principaux éléments du diagnostic

- Au cours des dernières années, de nombreux établissements d'enseignement supérieur se sont activement mobilisés en faveur d'un renforcement de leur position dans les processus de mobilité étudiante. La perception des enjeux de la mobilité pour leur attractivité et pour leur rayonnement scientifique et pédagogique les a ainsi conduits
 - o à adapter leur offre de formation dans une perspective d'amélioration de la lisibilité et de l'attractivité de leurs programmes en mettant notamment à profit les perspectives d'harmonisation européenne ;
 - o à mettre en place des modes d'organisation et d'accompagnement pédagogique appropriés d'appui à la mobilité.
- Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des aménagements déjà réalisés ou en cours, il est nécessaire de dresser un bilan des réalisations pour détecter les bonnes pratiques et pour en favoriser la diffusion. Qu'il s'agisse d'aménagements pédagogiques, de dispositifs internes ou de partenariats noués avec les collectivités territoriales, avec des entreprises ou avec d'autres établissements, ces différents modes d'adaptation justifient une démarche de recensement et d'évaluation.

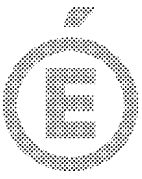


- **Dans l'état actuel des remontées d'information, on peut néanmoins** formuler les principaux points de diagnostic suivants :
 - o Le basculement de l'offre de formation dans le système « LMD » (licence, master, doctorat) traduit l'engagement de nombreux établissements d'enseignement supérieur dans une perspective d'harmonisation européenne, notamment à l'occasion des campagnes de contractualisation actuellement en cours.
 - o La conduite d'une phase d'expérimentation dans la région Nord-Pas-de-Calais a permis l'identification de possibles difficultés et la clarification d'une méthodologie d'élaboration et d'évaluation des projets de réaménagement dans une perspective d'harmonisation européenne. Au terme de cette phase, trois vagues de contractualisation concernant l'ensemble des établissements éligibles ont été engagés. Ce processus a conduit les établissements à élaborer des projets qui sont actuellement soumis à une négociation avec les tutelles. Ils donneront lieu, après validation, à la signature de contrats quadriennaux d'établissement. La démarche d'expérimentation avant généralisation constitue un facteur positif pour la préparation d'une application générale du processus.
 - o En outre, les établissements ont été conduits à inscrire l'adaptation de leur offre de formation dans le cadre d'un projet global qui met en jeu l'ensemble de leur offre et de leur organisation pédagogique et scientifique, ce qui constitue un gage de cohérence interne.
 - o Mais les remontées actuelles font ressortir la diversité actuelle des formules proposées par les établissements en matière de structures de programmes et de découpage des champs disciplinaires ou des domaines. La cohérence et la lisibilité de l'offre de formation qui résultera du processus doivent donc être évaluées.
 - o La comparaison des formules choisies par les différents pays européens met en évidence une forte convergence sur certains choix pédagogiques tels que le découpage des cursus et la modularité. Mais des disparités importantes demeurent, notamment en matière de définition du nombre de crédits requis pour l'accès aux différents niveaux prévus de qualification.
 - o La question de la langue constitue également un enjeu majeur. En effet, la défense et la promotion de la francophonie et de la culture française constituent un des enjeux majeurs associés à la mobilité étudiante. Mais *l'introduction d'exigences linguistiques préalables* et notamment l'exigence d'un niveau minimal en Français en début de cursus ou même avant confirmation de l'inscription, conduirait à écarter une partie importante des candidats étrangers aux filières françaises d'enseignement supérieur.



2 - Recommandations et propositions de mesures

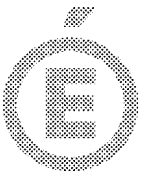
- Compte tenu de l'importance du mouvement de contractualisation dans la mise en place du dispositif LMD, l'établissement d'un bilan annuel sur la progression du processus pourrait être réalisé par le Ministère de l'éducation nationale au titre des années 2004-2008. Elle permettrait d'identifier les établissements ainsi que les filières concernés par le mouvement d'harmonisation ainsi que les effectifs d'étudiants affectés par ce nouveau mode d'organisation de l'offre de formation.
- Compte tenu de la diversité des propositions émanant des établissements, une identification précise des dispositions les plus innovantes et les plus porteuses d'attractivité sera réalisée. Elle pourrait donner lieu à une diffusion large, dans une perspective de dissémination des bonnes pratiques en termes de gestion de la mobilité dans une optique de renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.
- Dans les politiques relatives à la mobilité internationale des étudiants, c'est une conception de la promotion de la francophonie ouverte et offensive qui devrait être privilégiée. Les mesures innovantes mises en place pour tenir compte de la diversité du niveau de français des étudiants étrangers et pour permettre la réussite et la progression de ceux qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante en début de cursus fera l'objet d'un suivi et d'une diffusion particulière. Cette orientation devrait influencer à la fois
 - o les pratiques relatives à l'évaluation du niveau des étudiants étrangers en français et à l'application de tests appropriés ;
 - o les modalités de soutien et d'accompagnement linguistique proposés aux étudiants étrangers avant et pendant leur cursus en France.
- S'agissant de l'évaluation du niveau des étudiants étrangers en français et de l'application de tests, la connaissance du français doit être appréciée non seulement au moment des tests d'admission, mais au cours et au terme de la scolarité. Dans la mesure du possible, la maîtrise du français doit être considérée comme pouvant être *un résultat de la mobilité* aussi bien qu'une *condition préalable à la mobilité*.



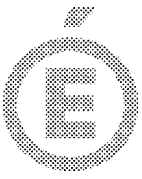
- Cette orientation devrait conduire à prendre en compte l'existence d'une préformation en FLE, « français langue étrangère », soit dans le pays d'origine soit à l'arrivée en France. Elle permettrait de relâcher les exigences linguistiques *préalables* si et seulement si il existe des dispositifs effectifs de prise en charge et d'accompagnement linguistique des étudiants étrangers.
- Enfin, cette orientation conduit à positionner les exigences linguistiques et à situer l'évaluation du niveau des candidats non par rapport à un référentiel abstrait, mais par rapport aux conditions requises pour un démarrage favorable de la scolarité en France
- La mise en place ou le renforcement systématiques de dispositifs de mise à niveau en langue française pour les étudiants étrangers accueillis doit être encouragée. Les apports linguistiques pourraient leur être apportés
 - soit dans le pays d'origine au titre d'une préformation qui pourrait, dans certains cas, constituer une condition nécessaire mais non suffisante pour l'obtention d'une inscription universitaire et pour la mise en route de la procédure administrative conditionnant l'entrée et le séjour en France ;
 - soit à l'arrivée en France, dans le cadre de cycles intensifs de préformation précédant le début des enseignements ;
 - soit dans le cadre de cycles intensifs de formation accompagnant le début des enseignements.

De façon générale, des mesures adaptées de soutien et d'accompagnement linguistique doivent être généralisées.

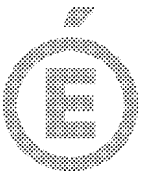
- La mise en place de nouveaux enseignements en langue étrangère, singulièrement en anglais, fait l'objet d'une demande récurrente adressée aux établissements français d'enseignement supérieur par des partenaires institutionnels étrangers ou par des candidats intéressés par un cursus en France. L'organisation et l'extension de tels enseignements soulèvent à la fois des difficultés de principe, des obstacles réglementaires et des problèmes d'encadrement et de financement. Le recours à des enseignements en langue étrangère peut cependant s'avérer nécessaire et recommandable
 - pour des cycles de courte durée destinés au perfectionnement de publics adultes ou à l'accueil de groupes dans un cadre ad hoc (par exemple pour des universités d'été) ;



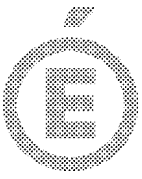
- pour des phases d'accueil d'étudiants non francophones qui, durant les premières semaines d'un séjour de longue durée dans un établissement français,
- Un dispositif adéquat doit être consacré à l'orientation des étudiants étrangers. Par son contenu et ses fonctions, un tel dispositif peut être considéré indifféremment comme partie intégrante de l'offre de formation (et cet aspect est particulièrement pertinent au niveau de la Licence, le niveau « L » du LMD), et comme un dispositif d'appui relevant des structures pédagogiques d'accompagnement de la formation proprement dite. Quel que soit le positionnement retenu, le dispositif d'orientation devrait comporter deux composantes :
 - Une structure de site serait destinée à aider les étudiants étrangers dans le repérage des composantes de l'offre régionale de formation et dans la résolution de problèmes liés à leur situation matérielle et sociale.
 - Une structure interne à chaque établissement d'enseignement supérieur serait orientée vers une aide à caractère pédagogique. Elle accompagnerait les étudiants étrangers dans la résolution des problèmes d'adaptation qu'ils peuvent rencontrer compte tenu des choix qu'ils doivent effectuer dans l'offre d'enseignement qui leur est proposée et de l'adaptation qui peut leur être nécessaire aux méthodes d'enseignement, de travail personnel ou de notation propres aux établissements français. Dans toute la mesure du possible, une cellule d'appui de ce type ne devrait pas être réservée aux étudiants étrangers mais devrait être également ouverte aux étudiants français.
- Si l'effort d'orientation porte nécessairement sur la fourniture de réponses individualisées à un étudiant qui se trouve dans une situation singulière, la politique de développement de la mobilité devrait être malgré tout orientée, à titre prioritaire, non vers la promotion d'une *mobilité individuelle*, mais vers l'extension d'une *mobilité institutionnalisée*, gérée dans le cadre d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux débouchant sur des programmes entre des établissements français et leurs homologues étrangers.
 - En effet, la mobilité institutionnelle permet seule l'anticipation et la préparation méthodique des séjours des étudiants concernés ; elle rassemble d'autant plus de chances de succès pour les intéressés qu'elle permet une identification claire de leur projet de formation, de leurs besoins en accompagnement linguistique ou en tutorat pédagogique et la préparation méthodique de leur hébergement et de leur prise en charge institutionnelle.



- La mobilité individuelle concerne, à l'heure actuelle, une large part des effectifs. Or la mobilité individuelle non structurée est souvent mal préparée, tant dans ses dimensions pédagogiques que dans ses aspects administratifs et logistiques ; elle conduit à de fréquentes situations de crise liées soit à des difficultés d'inscription soit à des problèmes d'hébergement, de couverture sociale ou de situation administrative des intéressés. C'est pourquoi les projets de mobilité qui procèdent, au départ, d'initiatives individuelles doivent être orientés, dans toute la mesure du possible, vers une prise en charge par un dispositif institutionnel qui est seul à même de leur assurer des chances significatives de réussite.
- Désormais, l'orientation prioritaire des politiques relatives à la mobilité des étudiants devrait tendre à favoriser une approche institutionnelle qui peut seule garantir des conditions de prévision et de préparation propices à un accueil de qualité. En revanche, dans ce cadre, un effort de prise en compte des parcours et des aspirations individuelles doit être recherché dans toute la mesure du possible ; au-delà d'un paradoxe superficiel, c'est dans le cadre d'une organisation institutionnelle adéquate que l'individualisation de l'accueil peut se réaliser de la façon la plus efficace.
- En cohérence avec l'effort d'orientation à destination des étudiants étrangers, les établissements devraient être conduits à préciser les profils de candidats qu'ils souhaitent et qu'ils peuvent accueillir. Dans une conception offensive de l'attractivité, cet effort de clarification devrait permettre
 - d'articuler la politique d'accueil des étudiants étrangers sur les projets généraux de développement de l'établissement et notamment sur ses choix de renforcement de pôles d'excellence scientifique et pédagogique appelés à un rayonnement international et destinés à devenir les éléments phares de l'offre proposée aux étudiants étrangers,
 - d'identifier les filières ou les niveaux pour lesquels des capacités d'accueil sont disponibles sur la base de standards académiques soutenables,
 - d'éviter la convergence de candidats étrangers vers des programmes déjà saturés,
 - d'assurer une mixité suffisante entre étudiants français et étudiants étrangers pour permettre de bénéficier de toutes les interactions dont la diversité culturelle des étudiants peut être porteuse.



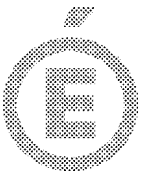
- La qualité et l'efficacité de l'information relative aux programmes doivent être améliorées. Pour rendre le service attendu aux candidats et partenaires étrangers, l'information qui leur est destinée doit être lisible, accessible et, pourquoi pas, attractive. L'amélioration de la performance du système met en jeu à la fois le contenu de l'information, son mode d'élaboration et les canaux par lesquels elle est transmise et valorisée.
- La délocalisation des programmes français d'enseignement supérieur à l'étranger peut apparaître d'abord comme une alternative à la mobilité étudiante puisqu'elle substitue un déplacement de ressources pédagogiques et le plus souvent d'enseignants au déplacement des étudiants étrangers. Il faut cependant analyser les délocalisations comme l'un des modes possibles de projection du système français d'enseignement supérieur à l'étranger et souligner leur complémentarité avec la mobilité stricto sensu. Dès lors, trois orientations doivent être soulignées :
 - o Les délocalisations doivent être développées dans le cadre de politiques de développement international, déployées par les établissements dans l'exercice de leur autonomie. Cependant, chaque fois que des diplômes nationaux français sont délivrés en totalité ou en partie, la tutelle doit exercer sa mission d'organisation d'une évaluation académique garante de la qualité des certifications délivrées.
 - o Les filières délocalisées peuvent constituer un complément efficace à la mobilité étudiante et un facteur d'amélioration du niveau qualitatif de cette dernière lorsqu'elles permettent de tester la cohérence et la qualité du projet de formation des étudiants et d'identifier ceux qui sont les plus aptes à réussir une telle mobilité. Dans ces conditions, la scolarité suivie dans le cadre des programmes délocalisés peut constituer une préparation académique et linguistique efficace avant la mobilité proprement dite.
 - o Cependant, les filières délocalisées ne constituent qu'un des modes de détection et de préparation des étudiants les plus aptes à réussir un parcours de mobilité. Elles comportent une lourdeur et une complexité institutionnelle qui affecte aussi bien leur montage que leur fonctionnement courant. Un des problèmes majeurs soulevés par ces programmes porte sur l'effectivité du contrôle de qualité qui peut être exercé aussi bien sur le recrutement des étudiants, leur assiduité et leur notation que sur les conditions mêmes de délivrance des enseignements dont l'établissements français qui délivre le diplôme doit garantir la qualité.



- Les dispositifs d'évaluation sont une composante majeure de l'effort de soutien au rayonnement international de l'enseignement supérieur. Ils produisent principalement deux effets stimulants :
 - o La simple existence d'un dispositif d'évaluation portant sur les cours, sur les programmes ou sur les institutions induit une mobilisation des responsables de l'entité susceptible d'être soumise à examen. A ce titre, elle induit des efforts d'analyse et d'amélioration et permet la diffusion d'une culture de progrès, garante d'un positionnement plus favorable dans la compétition nationale ou internationale.
 - o La diffusion apportée au déroulement et éventuellement aux résultats des évaluations contribue à la circulation relative aux forces et aux faiblesses des établissements et de leur offre de formation. Elle fournit donc un signal qualitatif d'importance majeure pour les candidats qui sont prêts à la mobilité et qui sont à la recherche d'une offre de formation qui réponde à leurs besoins dans les meilleures conditions qualitatives possibles, tant dans leur pays d'origine que dans les autres pays.

Dans cette perspective, l'enseignement supérieur français occupe un positionnement inégalement favorable. D'une part, l'existence d'un vaste réseau d'établissements d'enseignement supérieur de statut public ou placés sous la tutelle de l'Etat ainsi que le contrôle exercé sur la plupart des programmes de formation proposés sont indiscutablement perçus à l'étranger comme une garantie relative à un standard de qualité assuré en France ; cependant, le contenu informatif de cette garantie joue davantage sur un niveau de base que sur les formations de pointe sur lesquelles se concentre une très forte émulation internationale. Par ailleurs, alors que la pratique de l'évaluation a manifestement progressé en France, au cours de dernières décennies, certaines des conditions dans lesquelles elles interviennent interdisent de valoriser, autant que ce serait souhaitable, l'effet mobilisateur et l'effet informationnel de l'évaluation :

- o Les établissements et leur offre sont soumis à plusieurs dispositifs d'évaluation qui se superposent et qui mettent en œuvre des procédures et des référentiels disparates ;
- o Les résultats de l'évaluation sont rarement publiés ; l'opinion n'en est donc pas informée par des canaux formels mais seulement par la rumeur ou par la presse ; en conséquence, l'effet informationnel attaché à l'évaluation demeure largement virtuel ;



- Les résultats de l'évaluation ne sont pas systématiquement liés aux procédures d'allocation de ressources en matière de formation alors qu'un large consensus permet d'associer l'évaluation de l'activité de recherche d'un établissement ou d'une équipe à l'attribution de ressources financières ou humaines. En conséquence, l'effet d'incitation qui pourrait être attaché à l'évaluation ne joue de façon exceptionnelle dans le champ de la formation et les politiques de qualité n'y bénéficient pas d'une prime systématique.
 - Les délais nécessaires pour la conduite des campagnes d'évaluation, d'accréditation ou d'habilitation sont particulièrement longs et empêchent les établissements de faire preuve de réactivité ou de flexibilité, notamment dans des domaines pour lesquels l'adaptation de l'offre peut requérir des aménagements à court terme.
- C'est pourquoi la valorisation des résultats de l'évaluation au service du rayonnement international de l'enseignement supérieur français requiert
- Un effort d'unification et de simplification des différents dispositifs d'évaluation actuellement mis en œuvre en France et qui s'appliquent aux établissements, aux programmes de recherche, à l'offre de formation, à la gestion interne, à l'activité des enseignants chercheurs ou des chercheurs... Si chacun de ces dispositifs conserve aujourd'hui sa cohérence et sa pertinence, la multiplicité des démarches ne permet pas de dégager une vision cohérente de la stratégie des établissements, de leur activité et du potentiel de rayonnement international de leur offre de formation.
 - Alors que les résultats de l'évaluation sont, à heure actuelle réservés à un usage restreint et servent surtout à appuyer une négociation entre les établissements et leurs tutelles, la diffusion de certains résultats de l'évaluation permettrait aux étudiants français et étrangers de disposer d'une appréciation objective du positionnement des établissements au lieu de préparer leur candidature sur la base de rumeurs, de préconisations incontrôlables ou d'articles de presse fondés sur des méthodologies

Diagnostic et propositions

Troisième thème

Améliorer les structures pédagogiques et administratives d'appui à la mobilité internationale des étudiants au niveau des établissements ou des groupements d'établissements

Secrétariat :
Agence EduFrance
173, boulevard
Saint-Germain
75007 – Paris

mel :
conseil.mobilite@edufrance.fr

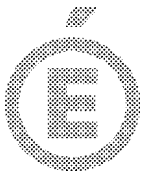
Les établissements d'enseignement supérieur ont engagé de multiples efforts pour mettre en place des structures administratives d'appui à la mobilité internationale. Dans la plupart des cas, ces structures sont spécifiques à l'établissement qui décide de s'en doter. Cependant, les cas se multiplient d'opérations conduisant à la mise en place de dispositifs mutualisés, communs à plusieurs établissements dans une perspective de coopération.

Qu'il s'agisse d'opérations conduites dans le cadre de réseaux regroupant des établissements aux intérêts convergents mais distants ou qu'il s'agisse d'opérations conduisant au développement d'une politique de site fondée sur la coopération entre plusieurs entités voisines, ces initiatives sont de nature à favoriser des synergies entre acteurs, l'amélioration du service rendu, des économies sur certains postes de coût et l'atteinte de la taille critique pour des opérations immobilières, pour la création d'équipements ou pour la mise en place de dispositifs de gestion appropriés.

La multiplication récente de ces initiatives engagées au niveau des établissements ou de groupements traduit une mobilisation croissante des responsables universitaires et de leurs partenaires institutionnels en faveur de la mobilité étudiante. Si elle revêt une signification fondamentalement positive, cette mobilisation requiert néanmoins un effort de recensement et d'évaluation des initiatives engagées. L'analyse de ces expériences conditionne la formulation et la mise en oeuvre d'une politique éclairée de soutien aux initiatives les plus positives et de dissémination des bonnes pratiques.

1. Principaux éléments du diagnostic

Les expériences de mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement appropriées destinées à fournir un appui à la mobilité étudiante permettent d'établir des conclusions opératoires relatives

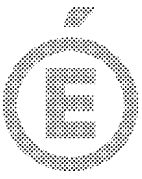


- aux besoins à satisfaire et aux fonctions à assumer,
- aux modes d'organisation les plus appropriées et aux structures les plus adéquates pour assurer un soutien efficace aux efforts de développement pédagogique et scientifique engagés par les établissements.

Les fonctions d'appui au développement de la mobilité internationale des étudiants portent sur des interventions différenciées selon qu'elles interviennent dans le cadre d'opérations de mobilité entrante ou de mobilité sortante.

1.1. L'analyse des fonctions à assumer dans les différentes phases du processus de mobilité entrante

- *En amont des mouvements relatifs à la mobilité entrante*, les établissements français s'organisent pour accroître l'efficacité de leurs interventions et pour
 - assurer la promotion de leur offre de formation supérieure afin de susciter ou de renforcer la motivation d'étudiants étrangers susceptibles d'être intéressés par l'enseignement supérieur français ;
 - répondre aux demandes d'information présentées par des candidats étrangers sur les possibilités de formation offertes par les établissements français ;
 - organiser le recueil des candidatures selon les modes de transmission les plus efficaces et les plus rapides et l'instruction des dossiers recueillis ;
 - organiser les tests de niveau académique permettant de détecter les candidats qui présentent des aptitudes significatives pour réussir des études supérieures en France
 - organiser les tests de niveau linguistique permettant de détecter les besoins des candidats en matière de préformation ou de soutien en français langue étrangère et pour organiser les mises à niveau linguistique qui peuvent s'avérer nécessaires, soit dans le pays d'origine avant la venue en France, soit au début du séjour ;
 - conduire les procédures d'instruction des dossiers des candidats étrangers dans les meilleures conditions académiques et notifier la décision d'acceptation ou de refus dans les délais les plus réduits possibles afin de fournir aux intéressés les certificats d'inscription qu'ils pourront faire valoir à l'appui de leur demande de visa.
- *Durant la phase de mobilité*, les fonctions d'appui concernent à la fois des aspects relatifs au déroulement des études et des aspects qui concernent les conditions de vie des étudiants en mobilité.
 - Pour les étudiants en mobilité entrante, la phase de mobilité correspond au contraire à une période de prise en charge pédagogique et institutionnelle par l'établissement d'accueil dont la responsabilité est alors engagée pour la réussite de l'opération. Compte tenu de la complexité des questions

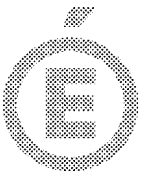


d'adaptation au contexte académique, culturel et matériel qui se posent à l'étudiant étranger participant à ses programmes pour un, deux semestres ou davantage, l'université ou l'école doivent mettre en place une forme de tutorat qui assure un accompagnement et un soutien minimal aux étudiants internationaux.

- o Que ce tutorat relève d'une organisation explicite ou formalisée ou qu'il corresponde à des formes informelles ou implicites d'hospitalité, qu'il soit pris en charge par l'institution ou assuré par des réseaux de convivialité ou des structures associatives, il constitue généralement une condition majeure de réussite de la mobilité. Si la combinaison entre dimensions formalisées et aspects spontanés de cet accompagnement peut varier considérablement d'un pays à l'autre ou d'un établissement à l'autre, il relève de la responsabilité de l'établissement de s'assurer, en dernière analyse, qu'un encadrement et un soutien minimum sont assurés aux étudiants accueillis.
- *En aval de la mobilité entrante des étudiants étrangers accueillis en France, les fonctions d'appui au développement de la mobilité internationale portent sur*
- o l'appui apporté aux étudiants étrangers pour les aider à trouver un stage de fin d'études ou une insertion professionnelle dans leur pays d'origine ou, dans certains cas, en France ;
 - o le suivi de leur devenir professionnel ou académique
 - o la fourniture rapide des pièces justificatives dont ils peuvent avoir besoin pour faire reconnaître et valider leur séjour d'études dans un établissement français,

1.2. L'analyse des fonctions à assumer dans les différentes phases du processus de mobilité sortante

- *En amont des mouvements relatifs à la mobilité sortante, les établissements français s'organisent pour*
- o apporter une réponse aux demandes d'information présentées par des candidats français sur les possibilités de formation offertes par les établissements étrangers ;
 - o orienter les étudiants français vers les cursus offerts par les universités ou les écoles étrangères qui offrent les possibilités d'enrichissement les plus favorables et les aider à construire un projet de formation intégrant de façon optimale un séjour à l'international, compte tenu de leurs compétences et de leurs perspectives d'insertion académique et professionnelle ;
 - o démarcher des établissements étrangers de qualité afin de négocier des conditions favorables d'accueil des étudiants français en concluant par exemple des accords de reconnaissance mutuelle ou des conventions réservant des possibilités d'accueil de part et d'autre, en veillant le plus souvent à préserver un cadre de réciprocité ;

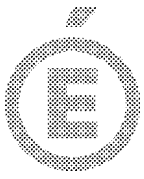


- aider les candidats français à préparer leur candidature à des cursus étrangers de qualité avec les chances de succès et de reconnaissance les plus favorables en constituant, de façon aussi efficace que possible, des dossiers d'évaluation académique comportant des curriculum vitae, des lettres de motivation ou d'autres documents requis par les établissements étrangers susceptibles de les accueillir ;
 - aider les candidats français à préparer les tests de niveau linguistique qui leur permettront de présenter leur candidature à des cursus étrangers de qualité avec les chances de succès et de reconnaissance les plus favorables ;
 - aider les candidats français à préparer l'ensemble des démarches et formalités requises par la mobilité aussi bien dans leurs dimensions administratives (visas, demande de titre de séjour) que dans leurs dimensions matérielles (préparation des dossiers de demandes de bourses ou de concours financiers, facilitation de l'acquisition des titres de transport et de l'hébergement à l'étranger).
- *Durant la phase de mobilité*, les fonctions d'appui concernent à la fois des aspects relatifs au déroulement des études et des aspects qui concernent les conditions de vie des étudiants en mobilité. Pour les étudiants en mobilité sortante, l'établissement d'origine ne joue évidemment qu'un rôle d'appui restreint durant leur séjour à l'étranger ; cependant, son intervention peut être requise ou simplement souhaitable dans certaines conditions. C'est notamment le cas lorsque la transmission de certaines pièces s'avère nécessaire ou lorsqu'un incident se produit qui requiert une intervention urgente (dans le cas d'un accident ou d'une maladie par exemple).
- *En aval de la mobilité sortante des étudiants français*, les fonctions d'appui au développement de la mobilité internationale portent sur la gestion des dossiers pédagogiques et la validation des crédits acquis au titre des études et activités suivies à l'étranger.

2 - Recommandations et propositions de mesures

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des aménagements déjà réalisés ou en cours, il est nécessaire de dresser un bilan des réalisations. Qu'il s'agisse d'aménagements pédagogiques, de dispositifs internes ou de partenariats noués avec les collectivités territoriales, avec des entreprises ou avec d'autres établissements, ces différents modes d'adaptation justifient une démarche de recensement et d'évaluation destinée à détecter les bonnes pratiques et à favoriser leur dissémination.

2.1. Les modes d'organisation les plus appropriés pour structurer



les fonctions de soutien à la mobilité internationale des étudiants

Afin de prendre en charge les missions requises par la gestion de la mobilité internationale, il s'avère nécessaire de créer à la fois des dispositifs ou des structures propres à chaque établissement et des dispositifs ou des structures communs à plusieurs établissements, soit à l'échelle d'un site géographique délimité, soit à l'échelle nationale.

- *Les structures à mettre en place au niveau de chaque établissement*

Les mesures à mettre en œuvre au niveau de chaque établissement soucieux d'apporter un appui efficace à la mobilité portent principalement sur les dimensions académiques de cette dernière ; mais elles comportent également certaines dispositions relatives aux conditions de vie et au suivi sanitaire ou social des étudiants en mobilité entrante ou sortante.

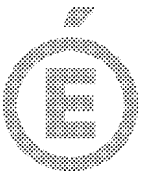
- Dans certains cas, les solutions retenues consistent dans la création de structures internes de soutien à la mobilité internationale. Parmi les formules institutionnelles mises en place, on trouve par exemple des bureaux d'accueil spécifiques à l'établissement, des structures de préformation linguistique ou méthodologique, des procédures d'accompagnement ou des formes diverses de tutorat prises en charge par les enseignants, par des personnes spécialisées dans l'orientation et, dans certains cas, par les étudiants.
- S'agissant du suivi sanitaire et social des étudiants, il faut relever que les dispositifs mis en place en France permettent une large prise en charge des étudiants étrangers qui effectuent un séjour d'une durée suffisante pour bénéficier du statut d'étudiant et des garanties qu'il ouvre. Pour les étudiants français en mobilité sortante, la prise en charge peut se trouver incomplète et exiger des charges additionnelles. Dans ce dernier cas, les systèmes de bourses de mobilité et les compléments de bourse qui viennent parfois les compléter apportent une aide essentielle pour certaines catégories d'étudiants (Cf. « Fiche Diagnostic et Propositions » N°5).

- *Les structures à mettre en place à un niveau inter-établissements*

Les dispositifs et les mesures à mettre en œuvre au niveau d'un site voire à l'échelle nationale concernent tous les établissements qui s'y trouvent regroupés. Ils portent principalement sur les dimensions relatives aux conditions de vie et au suivi sanitaire ou social des étudiants en mobilité entrante. Ainsi, la question du logement des étudiants, celle de la médecine préventive ou celle de la restauration relèvent typiquement d'une approche de site puisqu'une même résidence peut accueillir sans difficulté les étudiants français ou étrangers inscrits dans plusieurs établissements distincts situés à proximité.

Cependant, certains aspects académiques de la mobilité relèvent également de dispositions qui doivent être traitées dans une logique territoriale plutôt que dans le cadre d'un établissement en particulier. C'est le cas pour les plateformes d'accueil qui permettent d'apporter une aide en matière d'orientation et surtout des bibliothèques universitaires qui peuvent proposer des concentrations de ressources documentaires accessibles aux étudiants français ou étrangers suivant un cursus dans des établissements différents (Cf. « Fiche Diagnostic et Propositions » N°7).

En matière de coopération internationale et de gestion de la mobilité, diverses formules de mutualisation ont été explorées sur des questions aussi variées que

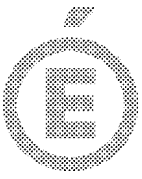


- l'information et la promotion relatives à l'offre de formation,
- le recrutement de candidats étrangers,
- l'organisation de tests linguistiques,
- la mise en place de programmes de bourse,
- la création de dispositifs d'appui à la recherche de logements...

Ces formules de mutualisation ou de coopération interinstitutionnelle sont inscrites dans des cadres institutionnels divers. Dans les cas les plus simples, elles donnent lieu à la conclusion de conventions de coopération ou de consortia. Dans des cas plus formalisés, ils se traduisent par la création d'organismes aux statuts juridiques divers tels que des pôles universitaires européens, des groupements d'intérêt public ou de simples associations. C'est à la faveur de montages divers que des solutions nouvelles sont expérimentées qui valorisent une perspective de coopération entre plusieurs établissements, sur la base d'une logique de site.

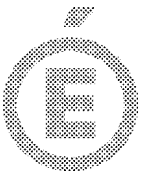
2.2 . L'organisation des différentes fonctions de soutien à la mobilité internationale des étudiants

- o Pour rendre le service attendu aux candidats et partenaires étrangers, l'information qui leur est destinée doit être lisible, accessible et, pourquoi pas, attractive. L'amélioration de la performance du système met en jeu à la fois le contenu de l'information, son mode d'élaboration et les canaux par lesquels elle est transmise et valorisée.
- ***La nécessité d'un portail d'accès à l'ensemble des établissements et à l'information sur leur offre de formation***
 - o L'information doit comporter une présentation générale de l'offre française de formation et une présentation spécifique de chaque établissement.
 - o La présentation générale de l'offre pourrait être assurée par un portail (site internet mutualisant un contenu apporté par d'autres) faisant office de voie d'accès privilégiée vers l'ensemble des établissements. La création de ce portail permettrait à un étudiant étranger, à partir d'un site web unique,
 - d'accéder à l'information concernant chaque établissement français d'enseignement supérieur,
 - d'effectuer une sélection de formations correspondant à ses attentes
 - éventuellement, de déposer une candidature en ligne.
 - o La création d'un portail d'accès et d'information permettant également la



réalisation de démarches requises des étudiants étrangers serait une opération importante en termes de développement et de promotion, mais aussi en termes de facilitation des démarches des étudiants étrangers et de simplification administrative et pédagogique des établissements. Afin d'accélérer la mise en œuvre de ces dispositifs, il est sans doute possible de capitaliser sur les dispositifs existants, par exemple sur les sites « education.fr » pour les nationaux et « edufrance.fr » pour les étudiants du monde entier.

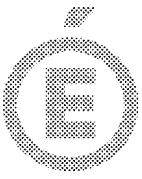
- Il est difficile, en première analyse, de donner des éléments chiffrés pour le coût de mise en place d'un tel dispositif, puis pour son suivi. Mais il est clair que le budget à prévoir s'établira en millions d'euros. Même s'il ne s'agit pas exactement de la même problématique, il est intéressant de noter que l'investissement nécessaire au développement du portail britannique consacré à l'e-learning ukeU.com (United Kingdom e-Universities Worldwide) a mobilisé plus de 10 millions de Livres sterling (15 millions €) pour une simple plate-forme ne proposant pas de contenu propre.
- La nécessité de bases de données structurées sur les établissements et sur leur offre de formation
 - Diverses initiatives ont déjà été prises pour la mise en place de bases de données relatives aux établissements et à leurs formations. Plusieurs projets existants peuvent être cités à titre d'exemple.
 - La base LISIDIP, (<http://lisidip.univ-lille1.fr/default.asp>) a pour vocation de présenter les diplômes de 3^{ème} cycle. Fonctionnant sur le principe du volontariat pour la saisie des données, elle propose aujourd'hui 1353 diplômes, mais n'assure qu'une couverture partielle et ne garantit pas l'actualisation en temps réel des informations fournies.
 - La base FERMI (<http://fermi2.sup.adc.education.fr/diplometab/choixreq.htm>) proposait l'ensemble des diplômes nationaux français (hors DEA). Elle n'est plus opérationnelle pour l'année 2003-2004.
 - Il existe également des bases exhaustives ou ne regroupant que les établissements clients. L'ONISEP propose par exemple un atlas des formations regroupant des données exclusivement disponibles en français. En outre, l'ONISEP travaille depuis plusieurs années au développement d'un nouvel outil, dont le moteur de recherche en langage naturel. Alors même que la préparation de ce projet semble se poursuivre, il serait souhaitable de vérifier les possibilités qu'il offre pour répondre aux attentes des étudiants internationaux et contribuer au rayonnement international de l'enseignement français. Ce test de compatibilité devrait porter sur les langues utilisées pour la présentation des données (limitation au français ou introduction de



données en langues à large diffusion internationale), sur la structure et la hiérarchisation des informations fournies (formule de simple répertoire sans indication de contenu pédagogique ou ensemble de données qualifiées sur le contenu et le niveau des cursus...), sur la présence d'informations généralement recherchées par les étudiants internationaux (coût, modalités d'inscription...).

- Le périodique Phosphore (Editions Bayard) propose un répertoire des formations qui semble présenter des possibilités d'accès limitées.
- Le périodique L'Etudiant (Editions Socpresse) entretient une base qui semble être la plus complète et la plus facilement accessible. Cette base recense l'ensemble des formations supérieures et mentionne systématiquement le Directeur des études, le responsable pédagogique, la filière et le niveau de formation, les conditions d'accès, les modalités de sélection, le type de scolarité, l'existence de stages et de stages à l'étranger. Si elle n'est pas à ce jour directement consultable sur internet, elle sert de support aux publications du Groupe, dont les annuaires font référence.
- Dans certains cas, les outils existants proposent, en regard de chaque formation, un lien vers le site de l'établissement ou, plus rarement dans le cas des universités, un lien vers l'UFR concernée. De façon générale, l'étudiant doit donc toujours effectuer une nouvelle recherche pour trouver, quand elle existe, une information complète sur le cursus envisagé.
- Compte tenu de la diversité des initiatives déjà prises et de leur hétérogénéité en matière de contenu, de fonctionnalités et d'accessibilité, l'utilité de la création ex nihilo d'un nouvel outil paraît limitée. En revanche, il serait nécessaire
 - d'étudier les possibilités d'adaptation et de mise à disposition des bases ainsi que les coûts de cette ouverture et de la mise à jour méritent d'être étudiées.
 - d'envisager une procédure d'appel d'offres qui permettrait, dans le cadre d'un « marché », de susciter l'adaptation et éventuellement la coordination des projets existants afin de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités et des critères pertinents pour l'utilisation envisagée. Cette démarche permettrait d'apporter aux étudiants internationaux une information complète, validée et répondant à ses besoins.

- Enfin, la mise en place d'applications permettant aux étudiants internationaux de procéder à la préparation et au dépôt de leur candidature à distance s'avère nécessaire à court-moyen terme. EduFrance propose à cette fin un projet



« application on line ». qui pourrait correspondre à un dispositif global concernant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ou à une démarche plus individualisé concernant ceux des établissements qui décideraient de s'associer volontairement à l'initiative.

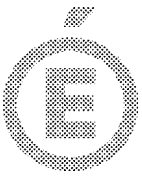
- *L'organisation des fonctions d'orientation des étudiants en mobilité internationale*

- Un dispositif adéquat doit être consacré à l'orientation des étudiants étrangers. Il devrait comporter deux composantes.
 - o Une structure de site serait destinée à aider les étudiants étrangers dans le repérage des composantes de l'offre régionale de formation et dans la résolution de problèmes liés à leur situation matérielle et sociale.
 - o Une structure interne à chaque établissement d'enseignement supérieur serait orientée vers une aide à caractère pédagogique. Elle accompagnerait les étudiants étrangers dans la résolution des problèmes d'adaptation qu'ils peuvent rencontrer compte tenu des choix qu'ils doivent effectuer dans l'offre d'enseignement qui leur est proposée et de l'adaptation qui peut leur être nécessaire aux méthodes d'enseignement, de travail personnel ou de notation propre aux établissements français. Dans toute la mesure du possible, une cellule d'appui de ce type ne devrait pas être réservée aux étudiants étrangers mais devrait être également ouverte aux étudiants français.

- *L'aide aux démarches administratives et pédagogiques exigées des étudiants en mobilité internationale*

Pour faciliter l'accomplissement des démarches relatives aux procédures administratives requises par la mobilité, des dispositifs ad hoc sont mis en place sur les questions relatives aux demandes de titre de séjour. Les autres démarches peuvent être notablement facilitées par un accompagnement approprié qui peut être réalisé selon des formules diverses, plus ou moins formalisées :

- L'existence de bureaux d'appui à la mobilité tend à se généraliser dans les établissements. Mobilisant des personnels qui possèdent ou acquièrent les compétences administratives, pédagogiques et relationnelles nécessaires, ces structures sont indispensables pour assurer la continuité et la technicité requise par la gestion de la mobilité.
- Un problème de fonctionnement courant dans des structures d'appui à



la mobilité doit être traitée avec clarté : il porte sur la coopération nécessaire entre personnels administratifs et personnels enseignants dont les interventions doivent être coordonnées. C'est pourquoi il convient d'encourager l'association d'étudiants et des enseignants aux actions d'accompagnement et de tutorat selon des formules de volontariat organisé et, le cas échéant, indemnisé.

- Enfin, dans certains cas, les établissements peuvent être conduits à s'appuyer sur des intervenants spécialisés, soit des structures marchandes, soit des structures administratives soit des structures de mutualisation entre établissements. Malgré la tentation d'intégrer l'ensemble des tâches requises par la gestion de la mobilité, des formules de mutualisation doivent être mises en œuvre chaque fois que le coût et la complexité de la gestion de la mobilité dépasse les capacités propres de l'établissement concerné.

Diagnostic et propositions

Quatrième thème

Adapter et améliorer les dispositifs administratifs régissant la mobilité internationale des étudiants

1 – Principaux éléments du diagnostic

Le diagnostic relatif aux procédures administratives régissant l'accueil des étudiants internationaux peut être établi aux différents stades du processus de mobilité.

- Les observations relatives à la procédure universitaire d'admission

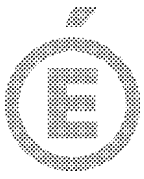
L'admission dans un établissement français d'enseignement supérieur à partir de l'étranger s'effectue selon des procédures qui diffèrent pour les trois cycles :

En premier cycle, l'admission relève d'une procédure de pré-inscription. *En deuxième et troisième cycles*, les conditions d'obtention du certificat d'admission dans un établissement français sont très variables selon les cas.

De façon générale, lorsqu'on les compare à celles qui sont pratiquées par les grands pays d'accueil des étudiants étrangers, les conditions d'information des dossiers de candidature sont peu compétitives. En outre, les délais de traitement apparaissent longs et passablement imprévisibles.

Les principales difficultés rencontrées portent sur les points suivants :

- En général, les étudiants étrangers ne peuvent pas déposer de candidature en ligne.
- L'information sur les cursus est souvent difficile. En outre, les formulaires sont généralement rédigés entièrement en français et rarement téléchargeables.
- Un « courrier papier » est souvent exigé à l'appui de la demande et les procédures de transmission sont très disparates pour l'envoi du formulaire dûment rempli. En outre, les candidats se heurtent à des demandes difficiles à satisfaire depuis des pays éloignés (exigence de chèques, d'enveloppes timbrées, justificatifs de diplômes..).



- Le plus souvent, ils ne reçoivent pas d'accusé de réception, pas de date limite pour la réponse ; en outre, l'accès à l'information sur la progression du dossier au cours de la procédure d'instruction est quasi impossible alors que son déroulement s'échelonne sur plusieurs mois ; l'absence d'interlocuteur identifié susceptible de fournir des indications utiles aux différents stades de la procédure accentue les effets de cette opacité.
- Les postes ne traitent pas de la même manière un candidat de 25 ans qui souhaite étudier pendant une année la comptabilité et un étudiant au parcours brillant qui se présente en 3^{ème} cycle.

- Les observations relatives à la procédure d'obtention des visas

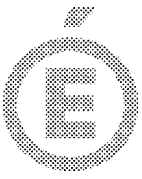
L'obligation de visa s'applique à tous les étudiants étrangers, à l'exception des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne qui n'y sont pas soumis.

Après obtention de la pré-inscription auprès d'un établissement français, le dossier comportant le certificat d'admission est déposé au consulat de France dans le pays de résidence de l'étudiant étranger candidat.

Pour l'établissement de leur demande de visa,

- les étudiants doivent justifier de ressources représentant 70% de la somme attribuée aux étudiants boursiers soit 460€ ;
- aucun justificatif d'hébergement n'est exigé ;
- les formulaires sont téléchargeables ;
- l'accueil dans les postes se fait par le biais de guichets spécialisés. En raison du relevé obligatoire des empreintes digitales le demandeur doit se présenter personnellement ;
- certains postes ont mis en place des structures qui facilitent les démarches ; c'est notamment des centres d'évaluation linguistique et académique (CELA) mis place en Chine, au Vietnam et au Japon ;
- à l'exception de certains pays, les demandes de visa tendent à être traitées plus rapidement ;
- la délivrance est directe, payante (99€) avec des dispositions gratuites dans certains pays ;
- Les procédures de regroupement familial n'excluent pas les étudiants. Cependant, elles sont mal adaptées à leur situation en raison des délais liés à ces procédures et de la durée limitée des études. Des visas de circulation valables de un à cinq ans peuvent être délivrés pour favoriser la circulation des familles d'étudiants. Ceux qui souhaitent résider avec l'étudiant ont la possibilité de solliciter un visa au titre de visiteur qui permet d'obtenir une carte de séjour temporaire. Dans ce cas, les membres de la famille n'ont pas de droit aux prestations familiales.

A ce stade, *les difficultés mentionnées par les candidats* proviennent des contraintes émises



par les consulats en amont de la présentation du dossier. Elles portent notamment sur le niveau du candidat en français, l'interruption des études, la motivation, l'attestation de logement, les résultats des divers contrôles opérés...

Les principaux problèmes rencontrés par les services portent sur les questions suivantes :

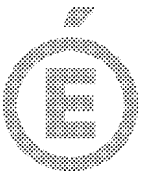
- La charge de travail s'accroît du fait de l'amplification des flux puisque les visas délivrés aux étudiants ont triplé en 8 ans : 22 000 visas avaient été délivrés en 1996 pour 70 000 en 2003. Les évolutions quantitatives sont insuffisamment maîtrisées.
- En cas de refus de visas, des recours sont susceptibles d'intervenir même si l'obligation de motivation de la décision a été levée.
- Alors que les procédures concernées sont destinées à favoriser un cursus d'études, de nombreux détournements de la procédure à des fins migratoires sont notés. C'est la raison pour laquelle les postes sont attentifs à la consistance du projet de formation affiché par le candidat et ne traitent pas de la même manière une demande présentée par un candidat âgé, intéressé par une session de perfectionnement ponctuelle et la demande exprimée par un étudiant au parcours cohérent qui souhaite par exemple une inscription en 3^{ème} cycle.

- Les observations relatives à la procédure d'obtention du titre de séjour en France

La procédure de délivrance des titres de séjour a donné lieu à divers aménagements récents. Cependant, elle reste marquée par la nécessité de lutter contre l'immigration irrégulière et d'assurer la sécurité du pays et de ses résidents. Or on note une immigration irrégulière importante, favorisée par des fraudes, des filières structurées et comprenant des intermédiaires qui délivrent des faux papiers, en tirant parti de l'absence de fiabilité de l'état civil dans de nombreux pays. La loi du 26 novembre 2003 prévoit des peines contre ces pratiques.

Les principales difficultés rencontrées par les demandeurs de titres de séjour concernent les points suivants :

- La carte de séjour est en principe délivrée de plein droit sur présentation d'un visa étude. Dans les faits, la mise en œuvre de ce principe relève d'une procédure longue et qui exige des démarches parfois contraignantes. Cependant, des améliorations ont été introduites grâce à la mise en place de relais d'accueil, de formules de dépôt groupé des dossiers, de déplacement d'agents des préfectures.
- Les délais sont longs (3 à 6 mois), ce qui entraîne un cumul de difficultés en début de séjour. L'allocation logement est liée à la carte de séjour. L'ouverture d'un compte bancaire est souvent soumise à un justificatif d'hébergement. De façon générale, l'accès au logement pose problème aux étudiants étrangers (difficultés administratives, caution, absence d'informations..), malgré l'attractivité de certaines aides publiques (APL, ALS)



Il faut également souligner que ces difficultés traduisent *les problèmes rencontrés par les services eux-mêmes* dans la gestion des procédures.

- La gestion quotidienne des guichets des préfectures est peu aisée ; 20% des préfectures gèrent 50% des dossiers et les files d'attente sont longues.
- Il est nécessaire de faire la part entre les dossiers complets et ceux qui présentent des insuffisances.

Les éléments demandés par la préfecture pour la délivrance d'un permis de séjour concernent :

- le visa
- l'inscription universitaire définitive
- les pièces justifiant que l'étudiant jouit d'un revenu égal aux 70% de la bourse attribuée aux étudiants boursiers soit 460€.

D'importants assouplissements de procédures ont été introduits, notamment par la loi Réséda de 1998 :

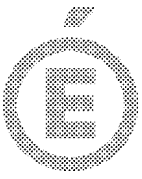
- l'inscription est soumise à un entretien ;
- l'étudiant ne doit pas retourner dans son pays pour faire transformer un visa de court séjour en visa de longue durée ;
- les étudiants « Léonardo » ne doivent pas fournir de justification de ressources ;
- le contrôle sur la régularité de la scolarité n'a lieu qu'au moment du premier renouvellement du titre de séjour ;
- le changement de statut (passage de carte d'étudiant à carte salariée) ne nécessite pas un retour dans le pays d'origine.

Les conditions d'accueil sont également simplifiées.

- Une circulaire de juin 2000 permet aux universités de passer une convention avec les préfectures pour transmettre des dossiers groupés. La remise du permis se fait par convocation de l'étudiant. La procédure postale se développe.
- La consolidation du statut juridique de ces formules devrait être réalisée grâce aux dispositions de la loi du 26 novembre 2003 et du décret d'application en préparation.
- Certaines préfectures ont également créé des plateformes d'accueil grâce auxquelles les rendez-vous peuvent être pris par internet.
- Enfin, la loi du 26 novembre 2003 devrait également faciliter la gestion des procédures.

- Les observations relatives aux conditions d'accès au marché du travail en cours d'études en France

De très importantes transformations ont été introduites depuis 1998 quant aux conditions d'accès au marché du travail pour des étudiants étrangers, au cours de leur cursus.

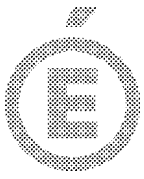


Désormais, les assurances sociales et le permis de travail pendant les études ne posent pas de difficultés majeures.

- les étudiants étrangers peuvent être autorisés à travailler dès la première année ;
- le travail à mi-temps est annualisé avec une possibilité de trois mois à temps complet ;
- il ne leur est pas demandé de démontrer l'adéquation entre leurs études et leur emploi ;
- la remise d'un récépissé de demande d'autorisation permet à l'étudiant de travailler immédiatement après le dépôt de sa demande ;

Des améliorations importantes ont également été introduites pour le passage du statut d'étudiant à celui de salarié au terme des études.

- La circulaire DPM/DMI 2 N° 2002-26 du 16 janvier 2002 prévoit des dispositions relatives aux possibilités de passage du statut d'étudiant à celui de salarié en recommandant « d'examiner avec bienveillance les demandes de changements de statut formulées par des étudiants étrangers ayant achevé leur cursus universitaire et qui présenteraient une proposition d'embauche ou un contrat de travail émanant d'une entreprise française qui trouverait dans ce recrutement le moyen de satisfaire un intérêt technologique et commercial ». Cette possibilité d'accès au marché du travail est cependant conditionnée par deux séries de critères d'appréciation :
 - Les critères tenant aux motivations de l'entreprise portent sur
 - ✓ L'apport du jeune diplômé : langue étrangère, connaissance du tissu industriel et commercial, voire des structures administratives de son pays d'origine
 - ✓ Le niveau de salaire en adéquation avec le niveau de qualification du diplômé et avec les exigences de l'entreprise
 - Les critères tenant au profil de l'étudiant étranger portent sur
 - ✓ La durée des études et niveau du diplôme obtenu en France niveau achèvement d'un cycle de formation technologique ou professionnelle
 - ✓ L'adéquation entre l'emploi proposé et la formation de l'intéressé qui doit traduire un lien logique entre la discipline choisie et les tâches qui lui seront confiées.
- Au bout de quelques années (3 à 5 ans), l'ancien étudiant peut obtenir le statut de résident.



- Les observations relatives aux conditions lors de l'arrivée en France

Les autres difficultés matérielles rencontrées par les étudiants étrangers dans les étapes qui précèdent et qui suivent leur arrivée en France portent principalement sur les points suivants:

- En amont de leur venue en France :

Outre les questions relatives aux procédures administratives qui ont déjà été mentionnées, c'est l'absence d'informations concernant l'hébergement et les structures d'accueil ou d'accompagnement qui est surtout relevée.

- Après leur arrivée en France

- les difficultés majeures portent sur la recherche d'un logement ;
- les conditions d'ouverture d'un compte bancaire soulèvent également des difficultés ;
- en outre, des problèmes spécifiques se posent en matière de couverture de la responsabilité civile ;
- enfin, certains étudiants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles, sont susceptibles de relever d'un accueil et d'un accompagnement social spécifiques.

2 – Recommandations et propositions de mesures

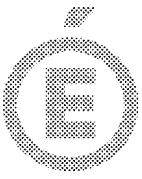
- Mesures portant sur l'amélioration de la préparation par les étudiants étrangers de leur venue en France

▪ Améliorer les conditions d'information sur

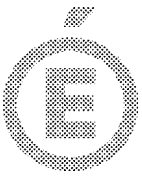
- l'offre française de formation et les cursus proposés
- les conditions d'hébergement et d'accueil

▪ Améliorer les conditions d'instruction et de traitement des dossiers de demandes de visa

- Améliorer les conditions matérielles dans lesquelles les postes traitent les dossiers ;
- Mettre en place des outils de formation afin de renforcer les compétences des agents chargés du traitement dans les consulats ;
- Prévoir un traitement spécifique des demandes de visas justifiées par des reprises d'études après une interruption momentanée.



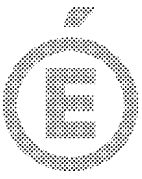
- *Améliorer les conditions d'instruction et de traitement des dossiers de préinscription*
 - Evaluer la pertinence des informations fournies par les sites d'information en ligne proposés par de nombreux établissements français d'enseignement supérieur et lancer un programme d'amélioration de ceux qui existent et d'extension aux établissements qui ne disposent pas encore de tels outils.
 - Mettre en place et généraliser des dispositifs d'inscription en ligne (Application on line), à l'instar de ceux qui ont déjà été introduits dans certains cursus, notamment en Droit.
 - Développer les structures d'évaluation académique et linguistique en s'appuyant sur des expériences telles que celle du CELA ; remettre en perspective le rôle reconnu à la maîtrise de la langue française par les étudiants étrangers en considérant que la maîtrise du français peut ne pas être appréciée comme un préalable à la venue en France, mais comme un des résultats du séjour d'études.
 - Soutenir les efforts des établissements en matière de renforcement et de formalisation de leurs structures et de leurs procédures de traitement des candidatures d'étudiants étrangers.
 - Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur aux risques de fraude et de détournement des procédures de préinscription.
- *Prévoir un dispositif spécifique pour les étudiants titulaires du baccalauréat français et notamment pour ceux qui sont issus des établissements d'enseignement français à l'étranger.*
 - Garantir aux titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger une inscription dans l'Académie de leur choix sans devoir recourir à la notion d'Académie de rattachement. Compte tenu du fait que l'effectif global concerné demeure limité cet aménagement ne devrait pas susciter de tensions particulières sur les capacités d'accueil des établissements français d'enseignement supérieur.
 - Accélérer la notification de la décision des établissements et simplifier la transmission des pièces et justificatifs demandés aux candidats en s'appuyant sur des indications fournies par les responsables des établissements de l'AEFE et en réservant la transmission des pièces authentifiées à la phase terminale de l'inscription.



- Réévaluer les conditions dans lesquelles des diplômes de fin d'études secondaires autres que le baccalauréat traditionnel permettraient l'entrée dans l'enseignement supérieur français en tirant parti des études, des expérimentations et négociations déjà conduites en vue de renouveler les possibilités de validation des acquis au terme des études secondaires.

- **Mesures portant sur l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers après leur arrivée en France et sur la simplification de leur séjour**
 - *Simplifier et accélérer les procédures d'instruction des demandes de titre de séjour*
 - Généraliser les guichets uniques et les formules de dépôt groupé des demandes en mettant à profit le cadre créé par la circulaire de 2000 et qui devrait être confirmé par les dispositions du décret en cours de préparation qui portera sur certaines dispositions relatives à l'application de la Loi du 26 novembre 2003 ;
 - S'appuyer sur les expériences déjà engagées de localisation de points d'accueil sur des sites universitaires tels que les « espaces rentrée étudiante », localisés dans des restaurants universitaires ou sur les campus, durant la période des inscriptions (septembre-octobre-novembre par exemple) ;
 - S'appuyer sur le recrutement d'étudiants vacataires qui, après une brève formation ad hoc, pourraient jouer un rôle de relais avec les services préfectoraux en distribuant les dossiers de demande de titre de séjour, en les collectant en retour, en assurant des vérifications de forme susceptibles d'éviter des navettes et des délais inutiles et, après avoir contrôlé qu'ils sont complets en les adressant à la préfecture.

L'installation de points-relais sur des sites universitaires et l'intervention de « facilitateurs » proches des demandeurs (des étudiants par exemple) est de nature à faciliter certaines démarches et à réduire les délais et les formalités qui peuvent l'être ; en revanche, elle ne dispensera pas bien évidemment le demandeur de comparaître personnellement en Préfecture pour la délivrance de la carte de séjour ; mais cette démarche pourra s'effectuer sur convocation, après instruction du dossier, ce qui évitera des déplacements et des délais inutiles.



- Mettre en œuvre les dispositions de la loi du 26 novembre 2003 qui permettent de délivrer une carte de séjour temporaire aux étudiants étrangers.

- *Simplifier l'installation des étudiants étrangers en France*
 - Faciliter l'accès au logement des étudiants étrangers en améliorant leur information sur la diversité des dispositifs existants et en facilitant l'apport de garanties aux bailleurs grâce à des formules de cautionnement ;

 - Rechercher des solutions d'aménagement de la gestion des internats afin de l'adapter aux besoins spécifiques des étudiants étrangers, par exemple à propos des fermetures durant les petites vacances ;

 - Aider les étudiants étrangers à résoudre les problèmes de références bancaires qu'ils rencontrent, par exemple par le recours à des formules de cautionnement ;

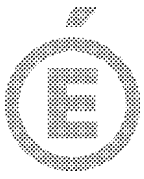
 - Clarifier la situation des étudiants étrangers en matière de santé et vérifier les conditions dans lesquelles les dispositifs de couverture et de suivi existant en France s'appliquent dans leur cas ;

 - Prévoir des modalités d'accompagnement ou de parrainage afin de briser un certain isolement des étudiants étrangers aussi bien dans leur parcours académique que dans leurs démarches administratives ou dans leur organisation matérielle
 - Dans un cadre institutionnel,

 - Dans un cadre familial (système de correspondants)

 - Dans un cadre associatif ou dans des dispositifs de convivialité étudiante

- Démultiplier les possibilités de rayonnement de l'ESF à l'étranger en combinant
 - l'offre de formation en France
 - l'offre délocalisée à l'étranger dans le cadre de programmes organisés sous la responsabilité directe des établissements français
 - l'offre délocalisée à l'étranger dans le cadre de programmes organisés en partenariat avec des établissements locaux.



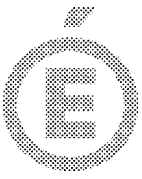
Diagnostic et propositions

Cinquième thème

Adapter la gestion des bourses et des autres instruments d'incitation favorisant la mobilité internationale des étudiants

Le débat sur les outils et dispositifs d'incitation mobilisables pour renforcer le rôle de la France dans la mobilité universitaire internationale est affecté par un double biais.

- La question des outils d'incitation est trop souvent confondue avec la question des bourses alors que ces dernières ne constituent qu'un des instruments utilisables. Ce biais conduit à occulter la diversité des leviers d'action permettant d'inciter un nombre accru d'étudiants porteurs de projets de qualité à faire le choix de l'enseignement supérieur français.
- En outre, la question des bourses est trop souvent abordée par référence aux seuls programmes mis en place par le gouvernement français et gérés par le ministère des affaires étrangères ce qui conduit également à restreindre le champ d'analyse des possibilités de diversification des sources de financement et de cadre institutionnel d'incitation à la mobilité universitaire.



1 – Les principaux éléments du diagnostic

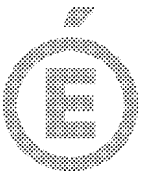
- La situation française est caractérisée par la pluralité des dispositifs de bourses accessibles aux étudiants étrangers et financées totalement ou partiellement sur crédits publics français. Les instruments disponibles comportent ainsi :
 - o des bourses du gouvernement français (BGF) ;
 - o des bourses au titre de l'action francophone ;
 - o des bourses des collectivités territoriales, notamment des bourses régionales ;
 - o des bourses mises en place par les établissements ;
 - o des bourses mises en place par des entreprises.

Ces différents types de bourses sont complémentaires du fait des dispositifs de cofinancement (boursiers des collectivités territoriales ayant la qualité de BGF, au Vietnam par exemple, bourses cofinancées avec les entreprises dans de nombreux pays, programmes de coopération universitaire et de recherche s'appuyant conjointement sur des bourses de type BGF et des bourses de l'enseignement supérieur...).

- Le ministère des affaires étrangères définit, dans le cadre des orientations des politiques de mobilité, les conditions de mise en œuvre des dispositifs de bourses. Le montant des bourses du gouvernement français dont la gestion est assurée par les opérateurs qualifiés s'élève à 100 millions d'euros environ. Ce montant est réparti sur 90.000 mensualités de bourses. Il englobe à la fois
 - o *des bourses de stage*, soit plus de 8.000 bourses du gouvernement français en 2003 auxquelles s'ajoutent les moyens déployés au titre du FSP dans les zones de solidarité prioritaire ; ces bourses couvrent des périodes de perfectionnement professionnel, technique ou administratif, généralement courtes (10.500 environ en 2003),
 - o *des bourses d'études* (près de 11.000 en 2003) qui viennent à l'appui d'un cursus académique long suivi dans un établissement d'enseignement supérieur.

Malgré un contexte budgétaire difficile et la pression exercée sur le budget du ministère des affaires étrangères, un effort important a été consenti en vue de maintenir l'enveloppe allouée aux bourses longues, c'est à dire aux bourses d'études. Mais certaines orientations prioritaires ont également été préservées pour les bourses de stage, notamment en matière de formation de formateurs.

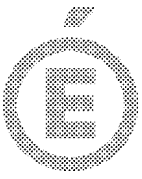
- L'intervention des collectivités territoriales en matière de bourses se traduit aussi bien par un appui à la *mobilité entrante* que par un soutien à la *mobilité sortante*. Ainsi, la Région Rhône-Alpes qui figure parmi les collectivités les plus engagées en faveur de la mobilité alloue plus de 10 millions d'€ à des programmes qui concernent environ 4.000 bénéficiaires chaque année. Ces interventions qui s'inscrivent en cohérence avec les stratégies de développement économique et de coopération internationale des collectivités sont assez étroitement liées aux priorités géographiques ou sectorielles qui les sous-tendent.



- La mise en place des bourses du gouvernement français s'opère selon deux modes d'allocation :
 - o près de 80% des ressources relèvent d'une démarche déconcentrée ; dans le cadre d'une programmation, des bourses « géographisées » sont mises en place en cohérence avec la politique des postes diplomatiques dans leur pays d'accueil ; la démarche peut être pluriannuelle et s'inscrit dans le cadre de l'annualité budgétaire ;
 - o pour 20% des ressources environ, les bourses sont gérées au niveau national dans le cadre de programmes spécifiques ; c'est notamment le cas pour les dispositifs de bourses d'excellence tels que le programme Eiffel.
- La politique des bourses traduit des options majeures relatives
 - o à l'application de priorités sectorielles ou disciplinaires dans la plupart des cas ;
 - o à l'adaptation locale des orientations et priorités nationales dans le cas de la gestion des bourses « géographisées » dont la mise en place est surtout liée aux conditions du pays d'accueil et peut conduire à l'affichage de priorités adaptées aux spécificités locales ou régionales.
- La diversité des contextes est également illustrée par la question des taux des bourses. Les bourses, de moins en moins souvent perçues comme un outil de financement intégral de la formation, fonctionnent dans des configurations diversifiées (différenciation des taux d'allocation, co-financements...) comme une incitation destinée à convaincre les meilleurs étudiants de venir étudier en France. Cette approche où les bourses couvrent les besoins des personnes en mobilité soit de façon extensive soit de façon sélective doit être généralisée.
- Un des moyens explorés pour obtenir le desserrement de la contrainte budgétaire qui s'impose aux programmes de bourses a consisté dans le montage de co-financements qui permettent d'élargir les ressources mobilisables. Les budgets additionnels sont notamment assurés par la contribution de gouvernements étrangers ou d'entreprises.

2 – Recommandations et propositions de mesures

- Une politique de différenciation des quotités des bourses a déjà été engagée par le ministère des affaires étrangères. Ainsi, les bourses à coût partagé (bourses de couverture sociale, cofinancements partiels...) « Lauréats » permettent aux postes diplomatiques d'apporter des réponses adaptées à la situation d'étudiants étrangers présentant un dossier académique de qualité. De même, les bourses d'excellence de l'AEFE peuvent faire l'objet de modulations tenant compte de la situation



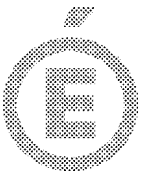
matérielle de la famille des bénéficiaires. Cette orientation devrait être accentuée en prenant en compte les conditions du pays de départ (mobilité entrante) ou du pays d'accueil (mobilité sortante), ainsi que la situation du secteur particulier concerné par le programme de bourses et de la situation effective des bénéficiaires. Cette pratique, susceptible d'être étendue, conduit :

- soit à la mise en place de bourses permettant une large couverture des frais de formation et de séjour de l'étudiant étranger,
- soit à la mise en place de bourses qui couvrent seulement une partie de ces frais essentiellement les frais de formation universitaire et les frais sociaux; par exemple, « des bourses de couverture sociale » peuvent apporter un avantage significatif à leurs bénéficiaires avec la qualité de boursier du gouvernement français sans prise en charge l'essentiel de leurs dépenses de vie en France, c'est notamment le cas des bourses « Lauréats » qui peuvent être proposées par les services culturels aux titulaires du bac français obtenu - avec mention- à l'étranger, en complément des bourses d'excellence de l'agence des établissements français à l'étranger. L'objectif dans les deux cas est d'augmenter la proportion de bacheliers étrangers nationaux des établissements français à l'étranger poursuivant des études en France

A l'évidence, la possibilité de mettre en place un quota significatif de bourses à taux limité diffère largement d'un pays à l'autre. Les postes exerçant dans les pays à haut niveau de vie devraient pouvoir différencier largement les taux des bourses offertes aux meilleurs étudiants, en proposant des bourses à taux limité aux étudiants dont les possibilités contributives sont assurées par des ressources familiales suffisantes et en réservant les bourses à taux plein aux étudiants soumis à des contraintes de ressources sévères compte tenu de leur milieu familial. En revanche, dans les pays en développement à faible niveau de vie, les possibilités contributives des meilleurs étudiants imposeront probablement un recours beaucoup plus large à des dispositifs de bourses à taux plein. Cette pratique permettrait en fin de compte d'augmenter le nombre de bourses sans nuire à l'équité.

Toutefois cette différenciation peut être modulée comme en témoigne l'exemple des postes diplomatiques ayant développé avec le concours des établissements concernés des programmes de bourses à coût partagé avec les secteurs économiques de pointe de pays en développement et les programmes d'appui à la mobilité en France en direction d'étudiants de 3^{ème} cycle à haut potentiel dans des pays de l'OCDE avec des taux de bourse suffisamment incitatifs pour ne pas être dissuasifs.

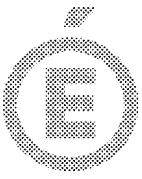
- L'impact des bourses sur l'attractivité de l'offre française d'enseignement supérieur est sans doute lié au montant des ressources mobilisées. Mais les modalités de gestion et d'attribution ont également une incidence propre.
 - *Une gestion centralisée* au niveau national permet de mobiliser les ressources engagées plus efficacement sur des grandes priorités assignées aux relations internationales de la France.



- Une *gestion de bourses géographisées*, liées à la programmation des postes diplomatiques, tient naturellement mieux compte des caractéristiques des pays d'accueil et des priorités poursuivies dans le cadre des relations bilatérales.
- Une *combinaison entre ces deux approches* demeure également possible si des priorités globales sont affichées dans les dispositifs de bourses géographisées, notamment grâce au recours à des appels d'offres.
- Enfin, les interventions du gouvernement français pour la mise en place de programmes de bourses peuvent être *combinées*, selon des formes juridiques diversifiées, à des interventions de gouvernements étrangers. Pour apprécier l'impact des bourses sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français, il convient donc de prendre en compte l'ensemble des dispositifs existant dans chaque pays, à l'échelle bilatérale, locale et régionale ou multilatérale.

Afin de traduire la diversité de ces montages, une banque de données « Etudiants et boursiers par pays » accessible par intranet recensant l'ensemble des moyens existants (BGF, BGE, bourses financées par des partenaires publics ou privés) devrait permettre d'apprécier les situations dans leur ensemble et d'ajuster les approches de soutien à la mobilité sur les crédits centraux ou des postes au mieux des intérêts français.

- Parmi les modalités de gestion des programmes de bourses, les conditions d'attribution de ces dernières aux bénéficiaires jouent un rôle déterminant. *Le recours à des appels d'offre est de facto* de règle dans les grands programmes sur crédits centraux et s'est développé dans les pays disposant de programmes de bourses importants. Si cette orientation doit être privilégiée, elle ne doit cependant pas conduire à démunir totalement les postes d'instruments permettant de cibler des interventions sur des objectifs importants, spécifiques au pays d'accueil ; c'est pourquoi ils devraient continuer à disposer de moyens pour favoriser la mobilité des étudiants lauréats de filières locales de formation supérieure ayant établi des partenariats de qualité avec la France en cohérence avec les autres formes de soutien accordé à ces formations. Il doit bien sûr y avoir des seuils d'éligibilité de façon à ce que les investissements consentis soient rentables mais l'excellence doit aussi pour une part s'apprécier dans le périmètre d'un pays donné, pour préserver les capacités de solidarité et d'influence qui s'exercent grâce à l'utilisation adéquate des moyens « bourses ».
- Un des moyens explorés pour obtenir le desserrement de la contrainte budgétaire qui s'impose aux programmes de bourses a consisté dans le montage de cofinancements qui permettent d'élargir les ressources mobilisables. Les budgets additionnels sont notamment assurés par la contribution de gouvernements étrangers ou d'entreprises. La banque de données des bonnes pratiques en matière de sélection des boursiers et de cofinancement des programmes recense une partie significative des montages existants. Ces derniers incluent notamment les programmes de BGF (bourses du gouvernement français) ou de BGE (bourses des gouvernements étrangers), mais également des formules de bourses financées par des partenaires publics ou privés. Ainsi, les bourses « d'incitation » (bourses BGF d'une seule année) prévoient une prise de relais par des entreprises sollicitées par des établissements d'enseignement, organisés en



réseaux. L'exploitation des exemples fournis par cette banque de données recensant les programmes les plus pertinents et les dispositifs les plus adaptés devrait permettre de mieux identifier les bonnes pratiques relatives au montage et à l'allocation des bourses en mettant en évidence la diversité des solutions expérimentées.

- Enfin, les bourses, malgré l'importance de leur montant, ne constituent qu'un des instruments destinés à attirer les meilleurs étudiants étrangers. D'autres contributions importantes concourent au même résultat par des voies différentes. Il s'agit notamment des aides assurées à l'ensemble des étudiants poursuivant leurs études en France et auxquelles les étudiants étrangers en mobilité ont accès au même titre que les étudiants français.
 - o Le budget global affecté à ces aides diverses peut être évalué à 4.376 millions d'€ en 2002 pour l'ensemble des étudiants, français ou étrangers.
 - o Compte tenu de la proportion des étudiants étrangers dans l'ensemble de la population étudiante soit 12% environ, on peut estimer l'enveloppe qui bénéficie aux étudiants étrangers à un montant de 400 à 500 millions d'€. Ainsi, le montant des *bourses implicites* représenté par les aides diverses qui bénéficient aux étudiants étrangers représenterait 4 à 5 fois le montant des *bourses explicites* servies dans le cadre des programmes de bourses financés sur fonds d'Etat.

Diagnostic et propositions

Sixième thème

Elargir et améliorer les réponses à la demande de logement des étudiants en mobilité internationale

Secrétariat :
Agence EduFrance
173, boulevard
Saint-Germain
75007 – Paris

mel :
conseil.mobilite@edufrance.fr

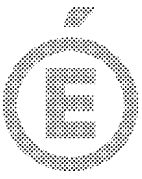
1. Principaux éléments du diagnostic

La question du logement soulève quelques uns des problèmes les plus complexes que les politiques d'accueil des étudiants étrangers doivent affronter.

Elle combine des dimensions quantitatives et qualitatives d'une grande diversité qui mettent en cause aussi bien les politiques d'aménagement territorial et d'urbanisme que les montages financiers les plus élaborés, les techniques d'assurance et de garantie les plus sophistiquées et les aspects socioculturels les plus sensibles.

Par ses caractéristiques, la politique du logement des étudiants étrangers devrait requérir

- une approche intégrée associant la question de l'hébergement aux autres dimensions pédagogiques, administratives et logistiques de l'accueil ;
- une approche tournée vers l'anticipation des besoins dans le domaine pour lequel les mesures mises en place peuvent exiger des années de mise en œuvre avant de devenir effectives ;
- une approche favorisant la prise en charge institutionnelle des étudiants étrangers en mobilité alors que les tendances spontanées renforcent la part de la mobilité individuelle, qui est, par nature, plus difficile à anticiper et à organiser ;
- une approche adaptée aux besoins d'une population qui présente des attentes, des besoins et des difficultés spécifiques et parfois différenciées selon les sous-groupes d'étudiants étrangers qu'il est possible d'identifier.



1.1. La nécessité d'aborder le logement dans une problématique intégrée de l'accueil des étudiants étrangers

- La politique du logement des étudiants étrangers doit être abordée comme un instrument qui doit être mis au service d'une fin : l'accueil

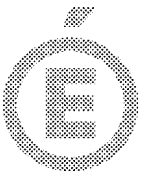
- Pris dans sa globalité, l'accueil comprend
 - o l'admission dans les programmes de formation et l'accès aux locaux d'enseignement et aux locaux qui permettent le travail personnel et la documentation,
 - o le logement ou l'hébergement proprement dits,
 - o les services mis en place sur un site donné ou à proximité des lieux de résidence en vue de créer un espace convivial et un lieu de vie. (salles de fêtes, théâtre, lieu sportif etc..) un relais social susceptible d'accompagner les étudiants en difficulté,
 - o les services d'appui à l'accomplissement des démarches administratives requises des étudiants étrangers telles que les bureaux d'accueil mis en place par certaines administrations et notamment les antennes organisées par les préfetures en vue de faciliter les démarches de demande de titre de séjour.

Dans la plupart des cas, les lieux dans lesquels les prestations correspondantes sont assurées se trouvent dispersés et parfois distants, notamment dans les métropoles urbaines les plus importantes.

La question de la localisation des différents organismes ou services qui assurent ces prestations est parfois résolue de façon efficace au bénéfice des usagers. C'est le cas pour certains campus à l'aménagement particulièrement soigné dont la Cité internationale universitaire de Paris constitue un exemple remarquable. C'est le cas également pour des sites urbains sur lesquels l'ensemble des institutions nécessaires pour le travail et la vie quotidienne des étudiants ont fait l'objet d'un regroupement rationnel. En revanche, la dispersion de ces installations est fréquente sur des sites qui comportent des campus éloignés du centre ville et qui imposent des déplacements parfois longs aux étudiants étrangers comme aux étudiants français.

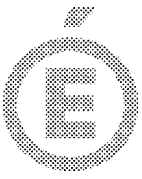
On peut avancer sans risque d'erreur grave que la préoccupation d'une implantation rationnelle des différents espaces que les étudiants doivent fréquenter régulièrement dans le cadre de leur travail comme dans le cadre de leur vie matérielle et culturelle a été longtemps sous-estimée au bénéfice de considérations de coût ou d'occupation de terrains en friche.

Compte tenu de la fragilité de leur insertion locale, tous les étudiants en mobilité, c'est à dire les étudiants étrangers mais aussi leurs camarades français originaires d'une autre ville ou d'une autre région, sont particulièrement sensibles aux effets de cet éclatement institutionnel et spatial des lieux de travail et de vie qui leur sont proposés et subissent plus sévèrement les difficultés de transport et d'accès qui en découlent.



1.2. La nécessité d'une anticipation des besoins en logement des étudiants étrangers

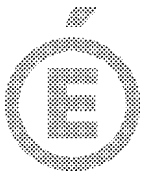
- L'offre de logement pour les étudiants est affectée, sur de nombreux sites, par une grande rigidité à court-moyen terme.
- Cette rigidité est aggravée par plusieurs facteurs.
 - o Un énorme décalage quantitatif doit être relevé entre les effectifs d'étudiants français et étrangers à loger et les capacités proposées par les résidences universitaires. Le parc disponible en résidence universitaire correspond à 150.000 lits environ tandis que l'effectif des étudiants cherchant un logement hors de leur famille est estimé à 60-70% de l'effectif total des 2.100.000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français.
 - o Ce déficit quantitatif est accompagné et aggravé par un énorme décalage qualitatif entre les normes jugées « normales » et l'état d'un parc fortement dégradé. L'âge des résidences, leurs conditions d'occupation, mais aussi la conception même de ces locaux sont en cause et imposent des programmes de réhabilitation dont la charge financière obère la capacité de construction neuve des organismes concernés.
 - o L'effet de ces caractéristiques du parc spécifiquement dévolu au logement aidé des étudiants peut être aggravé sur certains sites par les caractéristiques générales du marché du logement et notamment dans les villes universitaires qui affichent un certain dynamisme économique et urbanistique et qui sont de ce fait plus souvent exposées aux effets de pénuries de logements sociaux, de rareté du foncier, de difficultés de transports.
 - o Les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs qui affectent le logement des étudiants traduisent également les effets des fluctuations intervenues en longue période sur la politique d'implantation des sites universitaires qui, pendant des décennies ont été dispersés à la périphérie des agglomérations avant de se retrouver en centre ville. Il en découle un éclatement des sites de logement et de travail et l'obligation de déplacements fréquents entre les implantations des services qui répondent aux besoins des étudiants.
 - o La complexité croissante des montages financiers et urbanistiques ou des réglementations applicables conduisent à la mise en place de projets de résidence universitaire d'une certaine ampleur et imposent des délais de plus en plus longs pour la conception et la réalisation de nouveaux logements ou même pour des réhabilitations de grande envergure.



La difficulté d'une réponse immédiate à une demande de logement non prévue et dont le traitement n'a pu être planifiée impose un effort d'anticipation portant sur l'évaluation à long terme des besoins de logement des étudiants et des capacités qui peuvent y répondre. S'agissant des étudiants français, les projections démographiques corrigées par des analyses urbanistiques et socio-économiques permettent d'étayer la programmation des projets de construction neuve ou de réhabilitation lourde. En revanche, la venue des étudiants étrangers ne relève pas d'un mécanisme endogène susceptible de projections robustes ; c'est pourquoi elle introduit un facteur irréductible d'incertitude sur les besoins à satisfaire dans le long-moyen terme et ne peut être traitée de façon acceptable que si elle s'inscrit dans le cadre d'une mobilité anticipée, organisée et, si possible, préparée.

1.3. Approche individuelle, approche institutionnelle et logement des étudiants étrangers

- La mobilité internationale des étudiants s'inscrit, selon les cas, dans le cadre de mouvements individuels, résultant d'une initiative personnelle des intéressés et de leur famille ou dans le cadre d'échanges institutionnels, négociés et inscrits dans le cadre de conventions formelles ou d'arrangements informels.
- Sur de nombreux points, l'inscription de la mobilité dans un cadre institutionnel clair et structuré améliore les conditions dans lesquelles la circulation des intéressés s'effectue et l'efficacité des échanges. Cette intervention des institutions d'enseignement ou d'autres opérateurs permet en effet d'améliorer les conditions d'anticipation, de préparation et de réalisation de la mobilité.
 - o Les échanges institutionnels, permettent d'organiser la réciprocité et d'introduire des pratiques de « troc » qui s'avèrent d'autant plus favorables aux étudiants en mobilité que les institutions disposent de leurs propres résidences ou d'un accès prioritaire à un parc d'habitations à coût modéré.
 - o Même lorsque l'établissement d'accueil ne dispose pas de possibilités d'anticipation, elle leur permet une préparation des solutions de report.
- Cependant, il faut bien relever l'écart entre cette institutionnalisation souhaitable et le fait que la grande majorité des étudiants étrangers se rend en France de son propre chef, alors que les étudiants étrangers accueillis dans le cadre de contrat avec l'université sont tout à fait minoritaires



2. Recommandations et propositions de mesures

De façon générale, l'action en faveur du logement des étudiants en mobilité doit s'inscrire en liaison avec les propositions relatives au logement des étudiants en général énoncées dans le Rapport Anciaux (Janvier 2004).

Les indications qui suivent portent sur des spécifications énoncées par les membres du Conseil National et doivent être considérées comme des complémentarités au dispositif proposé par le rapport précité qui a été considéré comme une référence incontournable dans les débats consacrés par le Conseil à ce thème.

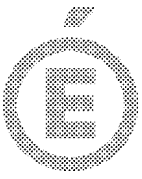
2.1. L'approche du logement des étudiants étrangers

- Aborder la question du logement comme une composante de l'accueil considéré dans sa globalité et qui comprend
 - o le logement ou l'hébergement proprement dits,
 - o les services mis en place sur un site donné ou à proximité des lieux de résidence en vue de créer un espace convivial et un lieu de vie. (salles de fêtes, théâtre, lieu sportif etc..) un relais social susceptible d'accompagner les étudiants en difficulté,
 - o les services d'appui à l'accomplissement des démarches administratives requises des étudiants étrangers telles que les bureaux d'accueil mis en place par certaines administrations et notamment les antennes organisées par les préfectures en vue de faciliter les démarches de demande de titre de séjour.

- Mettre en place, lorsque c'est possible, pour les étudiants étrangers qui le souhaitent, une offre globale comportant un « paquet » de prestations d'accueil. Proposé aussi en amont que possible, par exemple par le biais d'un portail connu de l'étudiant dès l'identification de l'université qu'il souhaite rejoindre, ce « paquet » comporterait des informations sur l'université, le logement, le tuteur et la couverture sociale.

- Mettre en place un dispositif global sur la question du cautionnement en associant les acteurs concernés et notamment les mutuelles.

- Chercher à traiter le problème du logement en amont, lorsque l'étudiant étranger se trouve encore dans son pays d'origine et a obtenu son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français



2.2. Coordonner l'action des différentes parties prenantes concernées par le logement des étudiants étrangers

Conformément aux recommandations du Rapport Anciaux

- Favoriser à tous les niveaux les dispositifs contractuels et partenariaux
- Favoriser l'émergence politique de sites associant l'ensemble des acteurs du logement
- Intégrer dans chaque plan local d'habitat d'agglomération un volet logement étudiant
- Mettre en ligne un portail pour chaque ville universitaire un portail logement spécifiquement dédié à l'information des étudiants étrangers
- Adapter sur chaque site l'offre logement à la mobilité étudiante et au développement international des universités
- Programmer la réhabilitation des cités universitaires et l'accélération des programmes de construction
- Renforcer l'offre publique et l'offre sociale dans les résidences gérées par les CROUS

Diagnostic et propositions

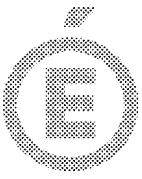
Septième thème

Amplifier les interventions des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale des étudiants

1. Principaux éléments du diagnostic

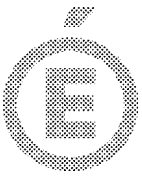
- 1.1 La diversité des acteurs et la nécessité de politiques de site en matière d'accueil des étudiants étrangers

- L'accueil des étudiants étrangers mobilise des opérations et des interventions d'une grande diversité. Certaines relèvent typiquement de la **responsabilité de l'établissement**, voire du programme de formation ; c'est le cas généralement pour tout ce qui concerne les dimensions pédagogiques de la mobilité, son insertion dans le cursus des étudiants concernés, l'accueil et l'orientation. D'autres aspects dépendent autant, sinon plus, de **facteurs liés à l'environnement institutionnel, social ou matériel** de l'établissement et relèvent plutôt d'une logique de site que d'une logique d'établissement stricto sensu ; c'est le cas notamment pour de nombreuses questions relatives aux conditions de vie des étudiants en mobilité ; le logement, le suivi sanitaire et médical, l'accès à des emplois à temps partiel, la participation à des activités d'animation socioculturelle. En conséquence, toutes les activités et les prestations auxquelles elles donnent lieu relèvent d'une approche qui mobilise plusieurs acteurs professionnels ou institutionnels et qui peuvent donner lieu à un effort productif de **coordination** ou de **mutualisation**.
- Les interventions requises par l'accueil des étudiants étrangers concernent des acteurs dont les actions convergent sur ce sujet précis mais qui assument par ailleurs des missions différentes, relèvent de structures juridiques variées et ont des champs de compétence fonctionnelles et géographiques distinctes. Cette diversité justifie la nécessité d'une coordination autant qu'elle en explique la complexité. Par exemple, la région Rhône Alpes comprend deux académies, neuf universités et une



trentaine de grandes écoles. De façon générale, les grands sujets relatifs au développement universitaire dans les territoires ou au renforcement du rayonnement international des pôles locaux d'enseignement supérieur et de recherche mobilisent :

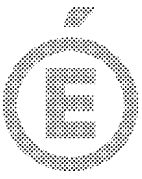
- o les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'éducation nationale mais aussi de plusieurs autres ministères (agriculture, industrie, défense...) et dotés d'une marge inégale d'autonomie scientifique, stratégique et financière ;
 - o les services déconcentrés de l'Etat concernés autant par le fonctionnement courant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche que par leurs projets de construction et de développement ;
 - o les collectivités territoriales concernées ainsi que leurs conseils et leurs instances (la Région, le département, la ville) ;
 - o certains acteurs représentant les grands intérêts économiques et sociaux et qui interviennent parfois directement dans le domaine éducatif (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organisations syndicales, organismes collecteurs et gestionnaires de la formation professionnelle continue...).
- La coordination nécessaire s'effectue dans certains cas grâce à l'intervention d'une institution ou d'un dispositif qui enclenche la coopération et les échanges entre les acteurs. Ainsi, le Recteur d'académie assure une intervention de coordination de l'ensemble des acteurs concernés par les questions d'éducation au niveau d'un site géographique tandis que le Préfet de département et parfois le préfet de Région assurent un rôle de coordination plus global.
- Au-delà de l'intervention continue de ses représentants, l'Etat a régulièrement engagé des initiatives qui débouchent sur des processus de coordination entre acteurs dans une logique de site. C'est le cas de toutes les démarches de planification du développement universitaire à l'échelle des territoires et, par exemple, des programmes engagés pour la mise en place de schémas régionaux des formations de l'enseignement supérieur et de la recherche ou pour la négociation des contrats de plan.
- A la faveur du mouvement de décentralisation, les collectivités tendent à intervenir de plus en plus activement comme pôles d'initiative du développement économique et social et prennent en compte l'impact du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de stratégies globales de développement économique et social et de promotion du territoire



- Sous l'impulsion des responsables universitaires, des réseaux sont mis en place qui regroupent, selon des configurations et des montages variés, les universités, les grandes écoles et les entités de recherche en conférences ou en groupements plus ou moins formalisés. Cette structuration par site des institutions d'enseignement supérieur répond non seulement à un besoin de coordination exprimé par les acteurs universitaires, mais également à des incitations exprimées par les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat. L'existence de ces structures de coordination constitue un facteur favorable à l'interaction entre les acteurs académiques et les acteurs territoriaux sur des projets de développement universitaire.
- **1.2. Les principaux champs de l'intervention des collectivités**
- Malgré la diversité des actions qui donnent lieu à intervention des collectivités, l'action des établissements d'enseignement supérieur à l'international constitue un des domaines généralement valorisés par les coopérations engagées.
- De façon plus précise, les priorités portent sur la promotion de la mobilité internationale, sur le logement étudiant, sur l'amélioration des conditions d'accueil et sur l'impact des nouvelles technologies sur les coopérations universitaires internationales.
- **1.3. Les outils de coordination entre les acteurs intervenant sur la chaîne de l'accueil**

La coopération engagée au niveau territorial a fait progressivement émerger des formules et des outils adéquats :

- Les groupements et conférences d'établissement déjà mentionnés permettent un travail coordonné de la partie universitaire aussi bien dans la phase de conception des projets que dans la mise en œuvre.
- A un deuxième niveau de coordination, des outils de mutualisation sont mis en place : les plateformes ou bureaux d'appui à la mobilité mis en place au niveau des sites ou les pôles universitaires européens illustrent ce type de montage.
- Le recours à la démarche contractuelle a permis d'établir et de structurer des formes diverses de coopération en combinant la souplesse des accords et la stabilité apportée par les engagements formalisés des parties. Outre les contrats conclus entre les établissements et l'Etat sur la base de projets pluriannuels de développement, des contrats associant les établissements à



l'Etat et aux collectivités se sont multipliés. Enfin, d'autres acteurs jouent un rôle qui s'élargit dans les processus contractuels. Ainsi, une première vague de contrats entre les établissements et les CROUS a favorisé le développement d'une politique de sites ; ces accords tendent désormais à s'articuler avec la politique locale sur la base de contrats tripartites dans une démarche inaugurée avec le site de Mulhouse qui donnera lieu prochainement à la signature d'un contrat associant la collectivité territoriale, l'université et le CROUS.

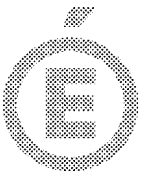
- Enfin, la démarche d'élaboration des schémas régionaux de l'enseignement supérieur se prête à la mise en œuvre, par le MAE et le MEN d'une approche incitative. Elle leur permet de négocier, avec les régions et les établissements, une association contractuelle en vue de favoriser l'excellence dans les opérations de mobilité entrante et de mobilité sortante déployées sur les sites universitaires.

2. Recommandations et propositions de mesures.

Les collectivités apportent d'ores et déjà leur soutien aux établissements

- o dans leurs actions de prospection, d'innovation et d'exportation des offres de formation et le développement de leurs stratégies internationales ;
- o pour la création de filières délocalisées répondant aux demandes exprimées par des partenaires étrangers ;
- o en soutenant la mobilité des étudiants par la création d'un programme de bourses ;
- o en soutenant l'accueil des étudiants des enseignants et des chercheurs. Soit par la mise en place de ressources d'hébergement, soit en mettant en place des bourses d'accueil.

Compte tenu du rôle moteur assumé par les initiatives locales dans le développement de ces projets ou de la complexité qui s'attache à la coordination sur certaines localisations, d'importantes inégalités de développement existent entre sites ou entre régions. A cet égard, la situation de la Région Ile de France et de Paris constitue un des cas dans lesquels la complexité des conditions de coordination, l'ampleur des questions traitées et les difficultés du marché immobilier rendent particulièrement difficile l'émergence de projets de site à l'appui de l'action internationale de l'appareil d'enseignement supérieur et de recherche.



- **Le renforcement des actions des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale**
 - o Etendre les programmes de bourses internationales ou de compléments de bourses pour les étudiants en mobilité sortante, notamment en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.
 - o Mettre en place des programmes sélectifs de bourses d'excellence pour les étudiants étrangers dont les études concernent des priorités du développement économique et social du territoire.
 - o Mettre en place des programmes de bourses de logement qui constituent un complément au financement des programmes de mobilité.
 - o Mettre en place des dispositifs de gestion des programmes qui renforcent la dynamique de coordination avec
 - les établissements
 - avec les CROUS, par exemple pour la gestion des programmes de bourses ou des ressources d'hébergement réservées aux programmes de mobilité.
 - o Mettre en place ou développer des démarches de contractualisation associant les établissements ainsi que les collectivités et les autres acteurs locaux au MEN et MAE, sur la base de cahiers des charges permettant l'affichage des priorités et des objectifs de l'Etat. Ces cahiers de charges pourraient notamment intégrer des approches ciblées par pays, par institutions partenaires, par champs et par niveaux disciplinaires. Ils pourraient également formuler des prescriptions relatives à des dispositifs d'excellence, à la logistique et aux conditions d'accueil. En contrepartie la démarche permettrait de mobiliser des outils incitatifs incluant, en particulier, des aides à la mobilité.
 - o Mettre en place ou développer des outils de suivi et d'évaluation des projets conduits en coopération entre les collectivités et les établissements.
 - o Mettre en place, lorsqu'elles n'existent pas, des plateformes d'accueil international pour faciliter l'accomplissement de certaines démarches administratives requises des étudiants étrangers, améliorer les informations qui leur sont proposées et organiser des actions d'accompagnement, notamment pour la recherche d'un logement.
 - o Mettre en place des sites internet fonctionnant selon une logique de portail et mettre à disposition les informations concernant l'ensemble des aspects de la mobilité internationale et ouvrant par des liens externes sur les sites spécialisés pertinents.
 - o Conduire un effort ciblé en faveur du logement des étudiants en mobilité en mobilisant les collectivités, les CROUS et les autres opérateurs compétents pour mettre en commun toutes les informations sur les ressources actuellement disponibles en matière de logements publics et privés et une aide à l'accomplissement des démarches de demande (Voir par ailleurs la Fiche « Diagnostic et Propositions N° 6)